



© Tdh / A. Spatakovitch

Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires.

Politique thématique



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

Créée en 1960, Terre des hommes est une organisation suisse qui construit un avenir meilleur pour les enfants démunis et leurs communautés grâce à des approches novatrices et des solutions concrètes et durables. Active dans plus de 30 pays, Tdh développe et met en place des projets de terrain qui permettent d'améliorer la vie quotidienne de plus de deux millions d'enfants et de leurs proches, notamment dans les domaines de la santé et de la protection. Cet engagement est financé par des soutiens individuels et institutionnels dont 87% sont affectés directement aux programmes de Tdh.

Sommaire.

Préface	5
Introduction	7
Section 1 : La protection dans les crises humanitaires	9
1. Les besoins de protection de l'enfance liés aux crises humanitaires	10
2. Une réponse inter agence reconnue en évolution	11
Section 2 : Le cadre d'intervention de Terre des hommes dans les crises humanitaires	13
1. Finalité	14
2. L'intervention de protection de Tdh (en résumé)	14
2.1 Des mesures d'urgence	15
2.2 Une réponse programmatique	16
3. Approches clés	18
3.1 Approche géographique	18
3.2 Continuum urgence - développement	18
4. Quatre axes d'intervention	19
4.1 Axe I : La protection collective	19
4.2 Axe II : La protection individuelle	25
4.3 Axe III : Système de protection	28
4.4 Axe IV : Le plaidoyer	31
5. Les Principes d'actions	33
Section 3 : Résultats attendus et types d'action	37
Bibliographie	41

Préface.

En 2006, dans une démarche de capitalisation de son expérience et de formalisation de son approche dans la protection de l'enfance dans les crises humanitaires, Terre des hommes a édité un manuel d'intervention dans les urgences.^[1]

Aujourd'hui, afin de prendre en compte les évolutions et les leçons apprises, également par d'autres organisations de protection de l'enfance, Terre des hommes décide d'actualiser sa politique d'intervention et d'élargir son champ d'actions en protection de l'enfance dans les crises humanitaires.

Ce document tend à définir et à institutionnaliser les champs d'intervention de Terre des hommes, son approche, son cadre et ses limites. Il s'adresse aux collaborateurs de Terre des hommes, dans un souci de partager une vision claire et harmonisée du mandat et des orientations de l'organisation en protection des enfants dans les crises humanitaires, en tenant compte des contextes et des phases de réponses. Il présente également aux partenaires et aux bailleurs de fonds^[2] le mandat que se donne Terre des hommes dans un souci de coordination et de transparence.

Cette politique thématique de protection de l'enfance dans les crises humanitaires constitue un document de référence pour toutes les interventions de Terre des hommes, conduites par sa cellule urgence ou ses délégations pays. Elle se combine et s'intègre avec d'autres documents décrivant la réponse d'urgence apportée par Terre des hommes^[3] et les plans d'orientations stratégiques des zones géographiques de Terre des hommes.

En complément, deux manuels méthodologiques soutiennent la mise en œuvre des champs d'actions de cette politique. Le premier détaille les réponses aux différentes problématiques de protection prioritaires dans un contexte de crise humanitaire : manuel méthodologique programmatique. Le second porte sur les différentes étapes de montage et de mise en place d'un projet de protection dans un contexte de crise humanitaire : manuel méthodologique opérationnel. Ce document s'inscrit dans une vision holistique avec les autres politiques thématiques développées au sein de Terre des hommes auxquelles il fait référence, et s'étaye sur des littératures inter agences auxquelles Terre des hommes adhère.

Ce document dans sa forme électronique est interactif. Afin de faciliter sa lecture et l'accès aux différents documents annexes mentionnés, le lecteur peut au fur et à mesure de sa lecture ouvrir les annexes en cliquant sur le numéro de référence intégré dans le texte. Des documents sont utilisés comme référence plusieurs fois, un même numéro leur est attribué tout au long du texte.

^[1] Protection dans les urgences – Manuel d'intervention en situation de crise humanitaire - réédition Tdh 2008 - [Annexe 01](#)

^[2] L'intervention de Tdh en protection de l'enfance dans les crises humanitaires – Document de communication avec les bailleurs de fond et autres interlocuteurs (en développement) - [Annexe 02](#)

^[3] Politiques thématiques de Tdh pour sa réponse en " distribution NFI et abris d'urgence", "santé et nutrition", " eau-hygiène et assainissement" - Tdh 2013 (en développement) - [Annexe 03](#)

Introduction.

Depuis plusieurs années, Terre des hommes (Tdh) a développé une capacité d'intervention rapide pour répondre aux besoins de protection d'enfants et de leurs familles face à des souffrances liées à des situations de catastrophes naturelles, de crises sociales soudaines ou de conflits armés.

L'approche intersectorielle de Tdh permet de répondre dans un premier temps aux besoins vitaux en organisant des distributions de biens de premières nécessités, tout en menant des évaluations des besoins spécifiques des enfants et de leurs familles.

Les réponses de protection des enfants dans les crises humanitaires ne peuvent de manière efficace adresser l'ensemble des besoins des victimes mineures. Elles garantissent toutefois une partie d'entre eux, considérés prioritaires pour leur sécurité et leur survie, leur développement physique, psychologique, émotionnel et social et leur capacité de résilience.

Terre des hommes intervient dans les premières semaines après une situation de crise ou dans la phase post-urgence, selon ses compétences et sa capacité de mobilisation. Quelle que soit la phase d'intervention, l'approche de Terre des hommes reste **holistique** en s'intéressant aux besoins de l'enfant dans son ensemble, **inclusive** en intégrant et mobilisant tous les acteurs y compris l'enfant et sa famille dans la réponse et le changement, et **intégrée** par une réponse intersectorielle aux besoins des enfants.

Elle s'inscrit dans des mécanismes de coordination inter agences, faisant valoir les capacités et les compétences de protection acquises par Terre des hommes. Les réponses en urgence cherchent dès le départ non seulement à prévenir et à répondre aux besoins prioritaires, mais également à construire une perspective à moyen et long terme (selon les pays et les urgences) en développant des mécanismes de participation des enfants et de mobilisation des familles, des communautés et des autres acteurs et à renforcer le système de protection des enfants au niveau communautaire, local et/ou national.

Dans ce document, la section 1 explique brièvement les problèmes de protection des enfants dans les crises humanitaires, puis présente l'évolution des réponses inter agences.

La section 2 se concentre plus spécifiquement sur les positions et spécificités de Terre des hommes. Elle définit la finalité et les différentes phases de réponses, ainsi que les quatre axes d'intervention des projets : la protection collective (1), la protection individuelle (2), le système de protection (3) et le plaidoyer (4). Et elle présente les principes clés qui guident les actions de Terre des hommes.

La section 3 introduit les résultats visés et les types d'actions soutenus par Terre des hommes, selon ces 4 axes d'intervention, en fonction des différents problèmes de protection sur lesquels Tdh s'engage à répondre : Les abus, négligences et violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge (1), La séparation familiale (2), Les violences sexuelles (3), L'association des enfants les forces ou groupes armés (4), Les pires formes de travail et d'exploitation (5), La détresse psychosociale (6).





Section 1: La protection dans les crises humanitaires.

Cette section introduit de manière globale les besoins spécifiques de protection des enfants lors de crises humanitaires et l'évolution des réponses des différentes agences au sein de coordinations internationales auxquelles Terre des hommes participe activement.

Une crise humanitaire se définit comme une **situation brutale et violente à la suite d'un conflit interne ou international, ou d'une catastrophe naturelle dans un pays, une région ou une communauté, qui expose la population à des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales et excède les capacités du système étatique et de la communauté à se protéger et se prendre en charge.**

1. Les besoins de protection de l'enfance liés aux crises humanitaires.

Le groupe de travail inter agence de protection de l'enfant (CPWG) définit l'intervention de protection dans les crises humanitaires comme étant : **la prévention et la réponse aux abus, négligences, exploitation et violence contre les enfants.**^[4]

Les crises humanitaires exposent les enfants à des situations de violences spécifiques, selon qu'il s'agisse d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle : la privation brutale et de manière prolongée des minimums vitaux, le déplacement et le refuge, la séparation familiale, les violences physiques, les violences sexuelles, les violences et le recrutement armés, les tortures, la traite, etc.

Quand elles ne conduisent pas à la mort, ces situations ont des effets dévastateurs pour les enfants dont les plus marquants sont les blessures et/ou les handicaps ; la détresse psychologique ; les abus physiques, moraux et sexuels ; la malnutrition et les problèmes de santé ; les violences et/ou l'exclusion familiales et communautaires ; le recours à des activités dangereuses de survie ; l'exploitation physique, sexuelle, ou par le travail ; la détention arbitraire, etc.

Certains besoins de protection préexistants sont exacerbés par le chaos social et environnemental provoqué par l'urgence. Les risques et les besoins de protection dans les crises humanitaires varient aussi selon des facteurs spécifiques, comme le nombre d'enfants affectés, les problèmes existants avant l'urgence, la capacité des pays à y répondre et la nature de l'urgence elle-même. Un enfant est "vulnérable" ou "résilient" à différents moments de la crise et en fonction du genre, de l'âge et du contexte de protection personnel, familial et social qui l'entoure.

L'objectif programmatique des acteurs de protection de l'enfance dans une crise humanitaire consiste à consolider les facteurs protecteurs qui renforcent la résilience de l'enfant et à lutter contre les facteurs de vulnérabilité qui l'exposent à des risques et des violences. Les programmes de protection restaurent les compétences et les relations entre les enfants, les familles et les communautés.

^[4] Site web du CPWG : <http://cpwg.net>

Depuis octobre 2012, des standards développés par le groupe de travail inter agence de protection de l'enfance, établissent les besoins prioritaires et les réponses minimums de protection de l'enfance dans les crises humanitaires en ce qui concerne: ^[5]

- Les dangers et les blessures
- Les violences physiques et les autres pratiques nuisibles
- Les violences sexuelles
- La détresse Psychosociale et les désordres mentaux
- Les enfants associés avec les forces et groupes armés
- Le travail des enfants
- Les enfants non accompagnés et séparés
- La Justice pour les enfants

2. Une réponse inter agence reconnue en évolution.

Grâce à des plaidoyers inter agences menés depuis plusieurs années, la protection des enfants est désormais reconnue à part entière comme une action visant "à sauver des vies", en collaboration et en complémentarité avec les autres secteurs humanitaires.

- En prévention, elle permet de réduire les risques pour les enfants, de renforcer les capacités de protection des enfants, des familles et des communautés et d'acquérir les bons réflexes pour réduire l'exposition ou l'impact des violences liées à l'urgence.
- En réponse rapide, elle protège les enfants les plus touchés et/ou en danger de survie par des distributions de biens de première urgence, des dispositifs de prise en charge des enfants séparés, victimes de violences armées ou de violences sexuelles.
- A moyen terme, elle soutient le rétablissement de mécanismes de protection avec tous les acteurs, y compris l'enfant, sa famille et sa communauté, pour faire face et se reconstruire, mitiger les changements, renforcer la résilience et les compétences de chacun pour mieux protéger les enfants.

Depuis plusieurs années, un groupe de travail inter agence de protection de l'enfance, dans lequel Terre des hommes est actif, a défini des politiques d'intervention et des standards minimums de réponses, afin d'harmoniser et de garantir des actions de protection à l'échelle d'un pays ou d'une région touchée par une crise ^[6]. Ces politiques et ces standards guident les réponses de protection des différentes agences sur le terrain qui se coordonnent et développent des partenariats. Les instances gouvernementales sont impliquées dans ces mécanismes de coordination quand elles ne sont pas absentes ou partie au conflit.

Les réponses en urgence se veulent holistiques et communautaires, cherchant à renforcer ou rétablir un équilibre et stabiliser les aspects essentiels de l'environnement humain et physique de l'enfant afin qu'il soit protecteur pour l'enfant.

L'intervention et le financement des différents acteurs de protection s'articulent sur la base d'une répartition géographique plutôt que sur des publics cibles, permettant à chaque organisation de renforcer des mécanismes et des structures de protection de l'enfant au sein d'une communauté et de ne pas disperser et multiplier les interventions de chacun des acteurs.

^[5] Minimum standards for child protection in humanitarian action - CPWG 2012 - [Annexe 04](#)

^[6] Site web du CPWG: <http://cpwg.net>





Section 2: Le cadre d'intervention de Terre des hommes dans les crises humanitaires.

Cette section définit les priorités d'intervention de Terre des hommes. Elle identifie les approches et les principes clés qui caractérisent les actions de Tdh pour protéger les enfants. Et elle décrit les quatre axes de son intervention qui contribuent à une dimension holistique de sa réponse aux différents problèmes de protection.

1. Finalité.

Terre des hommes a développé une capacité d'intervention rapide pour répondre aux besoins de protection des enfants et de leurs familles qui font face à des souffrances soudaines liées à des situations de catastrophes naturelles, de crises sociale soudaines ou de conflits armés.^[7]

L'intervention de Tdh pour la protection de l'enfance dans les crises humanitaires se définit pour finalité :

Dans les contextes de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de crises socio-économiques aiguës, les filles et les garçons les plus à risque ou victimes d'abus, de négligence et d'exploitation, de séparation ou/et de violences, sont protégés de manière durable au sein de leurs familles et communautés.

2. L'intervention de protection de Tdh (en résumé).

Selon l'impact de la crise humanitaire, Terre des hommes détermine ses priorités de réponses aux différents besoins de protection. Cherchant dans un premier temps à protéger les enfants les plus directement affectés par l'urgence, Terre des hommes élargit au fur et à mesure sa "cible" selon les besoins prioritaires. Se basant sur des savoir-faire internes et des collaborations avec des expertises externes et d'autres acteurs, selon les besoins, la Fondation s'est définie des champs d'actions pour son intervention autour de :^[8]

- Les abus, négligences et violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge
- La séparation familiale
- Les violences sexuelles
- L'association des enfants avec les forces ou groupes armés
- Les pires formes de travail et d'exploitation
- La détresse Psychosociale^[9]

Terre des hommes s'inscrit dans une dynamique inter agence, en favorisant les interventions multisectorielles auprès des mêmes communautés et populations, au plus près des besoins et des priorités des groupes les plus vulnérables, identifiés et évalués dans les premières semaines.

^[7] La politique de Terre des hommes en matière d'urgence et de réhabilitation – Tdh - 2011 - [Annexe 05](#)

^[8] Manuel méthodologique programmatique - Protection de l'enfance - L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Tdh 2013 - [Annexe 06](#)

^[9] Cette problématique étant transversale à toutes les problématiques les réponses proposées par Tdh à la détresse psychosociale sont intégrées dans les interventions individuelles et collectives pour chacune des problématiques de protection

Selon les contextes et sa présence préalable ou non dans le pays ou la zone touchée par une crise humanitaire, Terre des hommes peut intervenir à différents moments ou sur différents niveaux de la réponse d'urgence :

- En prévention et préparation pour réduire et mitiger les risques de protection pour les enfants et leurs familles.
- Par des mesures d'urgence en réponse rapide à des situations de dangers immédiats pour les enfants, le temps de mettre en place une stratégie d'intervention communautaire.
- En réponse à moyen terme aux impacts de l'urgence en fonction des priorités identifiées, des groupes cibles et des ressources et compétences disponibles.
- En participant au relèvement des familles et des communautés dans leurs capacités de protection des enfants et/ou en mitigeant les conséquences d'une crise chronique installée.



2.1 Des mesures d'urgence

Des mesures d'urgence sont mises en place dès les premières semaines. Elles répondent à des besoins urgents et de survie des enfants mais aussi posent les bases de l'intervention de Terre des hommes. Ces actions permettent tout en proposant des solutions pour parer aux premiers chocs, de mieux appréhender les problématiques et les besoins et d'identifier les priorités. Elles donnent aussi des éléments d'analyse des dynamiques communautaires.

Cette réponse d'urgence s'étend sur une durée limitée, pouvant aller jusqu'à trois mois. Elle reste guidée dans toutes ses étapes par une volonté de "faire avec" et non pas de "faire à la place" des bénéficiaires, des communautés et des autorités locales. Terre des hommes cherche donc constamment un équilibre dans toutes les phases de son intervention à les consulter et les impliquer.^[11]

Les mesures d'urgence de Terre des hommes peuvent se décliner en différentes actions, le choix de l'une ou/et de l'autre reste lié aux besoins dans le contexte de l'intervention :

Une distribution de "biens de première urgence" aux familles les plus vulnérables

Elle répond à leur problème immédiat de survie mais facilite aussi le démarrage d'une évaluation rapide des besoins spécifiques de protection des enfants. Cette action est menée en coordination avec les autres secteurs de Terre des hommes.

La mise en place rapide d'activités collectives

Si l'impact de l'urgence a déclenché un large déplacement ou des destructions importantes, Terre des hommes soutient la mise en place des espaces d'activités protégés et de résilience pour les enfants (voir section 2 § 4.1, p.19). Ils permettent d'accéder rapidement aux enfants et à leurs parents et de repérer des enfants plus

^[10] Manuel méthodologique opérationnel –Protection de l'enfance – L'Intervention de Tdh dans les crises humanitaires - Tdh 2013 - [Annexe 07](#)

^[11] Participation by crisis affected population in humanitarian action – ANALP – 2003 - [Annexe 08](#) ou www.alnap.org/pool/files/gs_handbook.pdf

vulnérables pour lesquels des actions de protection individuelle sont initiées (voir section 2 § 4.2, p.25). Ces actions mobilisent des membres de la communauté bénéficiaire ou accueillante, organisés ou non en groupes ou associations locales.

L'identification rapide des enfants séparés ou non accompagnés

Elle permet de déclencher rapidement des mesures temporaires de protection en les plaçant ou les maintenant dans des familles d'accueil/familles spontanées avec le soutien des communautés. Cela sécurise les enfants le temps de trouver des alternatives de réunification ou de placement à plus long terme. Cette phase de réponse immédiate est rapidement suivie par une réponse plus structurée et des mécanismes inter agences de protection des enfants séparés ou non accompagnés.^[12]

La mise en place de mesures rapides de prise en charge et de référencement des victimes de violences physiques, psychologiques, sexuelles, armées

Les autorités ou points focaux locaux et communautaires sont informés et identifient les victimes, Terre des hommes organise leur protection temporaire si besoin, leur référencement vers des services de prise en charge d'urgence médicale et psychologique. Terre des hommes accompagne les communautés et les autorités à mettre en place des mesures simples de prévention, un réseau de vigilance et d'alerte, identifier des personnes clés qui peuvent référer les victimes vers Terre des hommes.^[13]

2.2 Une réponse programmatique

En parallèle, Terre des hommes travaille à l'identification d'un projet de plus longue durée (jusqu'à 24 mois) qui prend le relais de la réponse humanitaire et se décline autour des 4 axes d'intervention que s'est défini Terre des hommes: **Axe 1 - la protection collective, Axe 2 – la protection individuelle, Axe 3 – le système de protection, Axe 4 – le plaidoyer.**

Selon les contextes et les besoins prioritaires, le projet de protection de Terre des hommes cible une ou plusieurs problématiques de protection: Les abus, négligences et violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge (1), La séparation familiale (2), Les violences sexuelles (3), L'association des enfants avec les forces ou groupes armés (4), Les pires formes de travail et d'exploitation (5), La détresse Psychosociale (6). (Voir section 3, p.39)

Les actions qui en découlent ne sont pas toutes mises en œuvre dans chaque contexte. Terre des hommes choisit de répondre à certaines problématiques dans une zone géographique selon:

- L'analyse des besoins prioritaires
- La coordination avec les autres acteurs
- Les différents moments de la crise humanitaire

Les problématiques rencontrées sur le terrain et l'évolution des modes et méthodes de travail sur le système de protection, ont conduit Terre des hommes à renforcer son approche intersectorielle.^[14] Cela nécessite une collaboration et des synergies entre les deux domaines d'intervention de Terre des hommes, à savoir la Santé (qui inclut l'Eau, l'Hygiène, l'Assainissement) et la Protection.

L'approche intersectorielle vise à répondre de manière plus holistique aux multiples besoins des enfants. Chaque élément est important dans la protection de l'enfant. Il faut donc agir sur les différents éléments de protection de l'environnement de l'enfant (sa santé, son état nutritionnel, son hygiène et son encadrement familial) en renforçant les capacités de tous les acteurs dans leurs responsabilités respectives pour protéger les enfants.

^[12] Manuel méthodologique programmatique – Protection de l'enfance – L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Partie 2 - Tdh 2013 - [Annexe 06](#)

^[13] Manuel méthodologique programmatique – Protection de l'enfance – L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Parties 1, 3 et 4 - Tdh 2013 - [Annexe 06](#)

^[14] Synthèse et typologie des projets Santé et Protection – Draft en développement - Tdh 2013 - [Annexe 09](#)

Cependant, quel que soit le niveau d'intégration, il doit intervenir à tous les niveaux de la mise en place de l'action:^[15]

- Analyse de situation et des besoins: des évaluations sectorielles conjointes ou des éléments sectoriels inclus dans les évaluations de l'autre secteur.
- Choix des zones d'intervention: dans la mesure du possible agir sur les mêmes zones géographiques qui doivent se révéler prioritaires pour les deux domaines. Sinon, agir avec suffisamment de flexibilité respective pour compléter ou intégrer des activités réciproques.
- Des collaborations quotidiennes planifiées dans les interventions auprès des bénéficiaires.
- Des partenariats et référencements pour garantir une prise en charge systémique.
- Élaboration de la stratégie: mettre en place dès le début des projets des synergies entre les deux domaines, identifiées et planifiées.
- Les ressources humaines coordonnées: des équipes pluridisciplinaires informées sur leurs projets respectifs et des co-formations qui les inscrivent dans une dynamique de collaboration, des postes intégrés dans chacun des secteurs (supervisés techniquement par l'autre secteur).
- Des systèmes de suivis et d'évaluation intersectoriels.
- Des plaidoyers multisectoriels pour la même population cible.

Terre des hommes ne préconise pas que tous ses projets soient des projets "intégrés"^[16], mais plutôt que dans les contextes où les deux domaines (Santé et Protection) sont présents, une synergie s'opère et permette des interventions complémentaires concertées et des formations mutuelles des équipes, afin d'optimiser la qualité des interventions et d'améliorer leur impact.

En accord avec le Plan d'orientation stratégique de la Fondation, l'intervention de Terre des hommes dans un pays où elle n'a pas de délégation est limitée dans le temps, en général à 24 mois^[17]. Selon sa présence administrative à long terme ou non, Terre des hommes fait ensuite le choix soit de fermer le projet, soit d'adapter sa stratégie d'intervention selon l'évolution des conditions de protection des enfants après l'urgence :

- Dans les crises chroniques tels que les conflits qui se prolongent, des situations de déplacement ou de refuge qui s'installent ou les pays qui font face à des catastrophes naturelles récurrentes.
- Dans une perspective de développement et donc d'intervention à long terme.

^[15] Manuel méthodologique opérationnel – Protection de l'enfance – L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires - Partie 3 § 2.4 – Tdh 2013 - [Annexe 07](#)

^[16] Il s'agit de projets qui comportent un seul objectif, le même public cible pour les deux domaines et une inter collaboration des secteurs pour arriver aux résultats avec des mécanismes qui se caractérisent par leur multidisciplinarité

^[17] La politique de Terre des hommes en matière d'urgence et de réhabilitation – Tdh - 2011 - [Annexe 05](#)

3. Approches clés.

3.1 Approche géographique

Durant de nombreuses années, les organisations de protection, dont Terre des hommes, ont répondu aux besoins de protection en se focalisant soit sur des niveaux de prise en charge, soit sur des groupes cibles, tels que "la prise en charge psychosociale des enfants réfugiés/déplacés" ou "la réunification et la réintégration des enfants séparés/non accompagnés", etc. Si l'efficacité technique et le focus de ces interventions sont ainsi garantis, cette approche multiplie le nombre d'acteurs au sein d'une même communauté ou autour d'un groupe cible. Les enjeux de coordination sont importants pour pouvoir répondre à toutes les phases de prise en charge de l'enfant ciblé. Sollicités par trop d'acteurs en même temps, la mobilisation et la participation de l'enfant, de sa famille et de sa communauté sont moins engagées. Les multiples opportunités d'assistance créent une surenchère qui ne les encouragent pas à contribuer aux changements et à se les approprier.

Les partenaires de protection et les bailleurs de fonds cherchent aujourd'hui à coordonner des actions sur la base d'une répartition géographique. Une seule organisation de protection intervient dans une communauté, identifie les risques et les besoins de protection spécifiques et prioritaires et répond aux différentes situations en mobilisant les acteurs et les services locaux et en développant des compétences locales. La coordination technique et opérationnelle avec d'autres acteurs de protection au niveau régional ou national garantit l'harmonisation des réponses entre les différentes communautés et permet le transfert d'enfants d'un acteur/communauté à l'autre selon les besoins (réunification des enfants séparés, retour des enfants démobilisés, etc.). Cette approche permet une prise en charge plus holistique et communautaire, mais demande aux acteurs des compétences plus larges sur les différentes problématiques de protection.

3.2 Continuum urgence - développement

Dans son mandat premier de "protéger les enfants les plus vulnérables", une action de protection en urgence s'adresse en priorité aux enfants les plus directement touchés. Dans les premières semaines de l'urgence, il s'agit donc d'identifier rapidement les enfants en danger de survie, et de leur garantir des conditions de sécurité et de protection temporaire (voir §2.1).

Puis au fur et à mesure que les conditions d'intervention se sécurisent et se stabilisent et/ou que les capacités des acteurs de protection se développent, ceux-ci répondent aux besoins des enfants qui font face à des conditions de vie chaotiques, ceux qui ne trouvent pas dans leur milieu proche les moyens de rétablir des conditions minimums de protection et/ou ceux qui sont exposés à de nouveaux risques/violences. Les urgences mettent aussi à jour des phénomènes de violence chronique ou silencieuse, exacerbés par la crise humanitaire et qui prennent des dimensions nouvelles au sein des familles et/ou des communautés.

Terre des hommes se démarque des ONGs "urgentistes" en s'inscrivant dès les premiers jours de son intervention dans une vision à plus long terme. Forte de son expertise dans des contextes de développement, son approche et ses actions visent à rétablir des conditions de protection à long terme qui pourront être assumées progressivement par la famille, la communauté et l'état. En rétablissant ou développant des mécanismes de protection et en engageant des changements plus durables, même dans les crises humanitaires, les bénéficiaires apprennent à se protéger et les acteurs gouvernementaux et locaux se préparent à relayer les changements engagés.

Les mesures mises en place dans l'urgence deviennent des assises ou des ponts d'interventions de développement à plus long terme pour Terre des hommes, ou pour d'autres acteurs ou structures gouvernementales.

4. Quatre axes d'intervention.

Suivant cette approche géographique, la stratégie de protection de Terre des hommes se structure autour de 4 axes d'interventions :

1. La protection collective

2. La protection individuelle

3. Le système de protection

4. Le plaidoyer

Cette réponse holistique, systémique et progressive permet de :

- Répondre aux besoins de **protection collective** pour les enfants au sein des communautés tout en offrant des conditions de prévention et en répondant aux besoins de **protection individuelle** des enfants les plus touchés.
- Développer des **partenariats** avec différents acteurs gouvernementaux, communautaires, intersectoriels et locaux, pour renforcer les **compétences** et les capacités locales et nationales.
- Renforcer des **mécanismes de protection** au niveau de la famille, de la communauté et de l'état, pour améliorer l'environnement de l'enfant.
- Pérenniser ces actions par des **politiques** et dispositifs nationaux de prise en charge.

Selon les contextes, l'investissement de l'action dans les différents axes se fait simultanément et progressivement ; l'intervention selon les 4 axes n'est donc pas séquentielle et elle évolue au fur et à mesure que :

- Les besoins primaires et l'insécurité diminuent et des mesures d'encadrement opérationnelles pour les enfants les plus touchés sont en place ;
- Des mesures et des décisions politiques sont possibles au niveau national et répercutées au niveau local.
- Les réseaux communautaires sont réactivés et les instances étatiques redeviennent opérationnelles, et les agents de l'état sont présents et actifs ;

Ainsi pour certaines problématiques le plaidoyer devra précéder une intervention individuelle et collective de protection (ex: enfants associés aux groupes armés), alors que pour d'autres la protection individuelle sera privilégiée pour permettre d'accéder en toute confidentialité aux victimes (ex: victimes de violences sexuelles), quand dans des contextes de déplacements massifs la protection collective donnera accès plus rapidement à plus d'enfants.

4.1 Axe I: La protection collective

Les urgences entraînent le plus souvent un chaos social et/ou des déplacements importants de populations, qui exposent les enfants à de nouveaux risques dans un environnement inconnu (ex: enfants déplacés ou réfugiés) ou dans lequel ils sont marginalisés ou isolés (ex: enfants démobilisés, enfants séparés, enfants travailleurs, etc.). La communauté et les familles fortement touchées sont engagées dans des recherches de survie ou de sécurité et sont fragilisées dans leurs capacités à protéger les enfants.

La protection collective pour Terre des hommes a donc 2 orientations possibles et complémentaires :

1. Des espaces d'activités collectives au sein de la communauté offrent aux enfants et aux parents l'opportunité d'expériences et de développement personnel et social. Elles visent à l'amélioration du bien-être psychosocial des enfants en termes de développement physique, cognitif, social et émotionnel et la capacité de soutien psychosocial des parents.

2. Des actions de mobilisation et de formation renforcent les capacités et compétences de protection des familles et de la communauté autour de changements sociaux et d'actions concrètes pour mieux protéger les enfants.

Cette approche collective est aussi une porte d'entrée au sein de la communauté qui permet d'appréhender les mécanismes endogènes de protection et d'identifier des enfants qui nécessitent une protection individuelle. Terre des hommes ne cherche pas à dupliquer des initiatives ou des activités déjà existantes au sein des communautés, mais à les renforcer par des formations ou des appuis temporaires.

Cela se décline en actions possibles à mener au sein de la communauté à différents moments et sur différentes périodes :

Activités collectives pour les enfants et leurs parents

Dès les premiers jours qui suivent une crise, il peut être important d'établir ou de rétablir des lieux, d'activités collectives, où l'enfant peut trouver une stabilité et un cadre protecteur connu qu'il partage avec d'autres enfants et où ses parents peuvent renforcer leurs compétences éducatives et psychosociales. Cela permet à l'enfant de mieux comprendre et appréhender les changements dramatiques intervenus dans son environnement et donc d'y retrouver une place, un rôle et un réseau social. Cela permet aux parents de mieux comprendre et appréhender les difficultés de leur enfant et le soutenir dans cette période d'incertitudes et de bouleversements.

La mise en place de ces activités au niveau des communautés répond à :

- L'absence temporaire de cadre de prise en charge (parents à la recherche de moyens de survie, déplacement et habitat précaire, etc.).
- L'absence temporaire d'encadrement éducatif au sein de la communauté (écoles et centres de formation détruits ou fermés).
- L'incapacité momentanée des familles qui ont subi un stress important, de rassurer, sécuriser et écouter leurs enfants.
- Des difficultés d'intégration communautaire (retours au sein de la communauté d'enfants démobilisés des forces armées, enfants travailleurs, enfants déplacés ou réfugiés, etc.).

Elles contribuent au développement de l'enfant et à sa protection en leur permettant de reprendre une routine quotidienne, de continuer de se divertir, d'apprendre et de se développer. L'enfant est renforcé dans ses compétences sociales par une expérience active avec les autres enfants de sa communauté lors d'activités encadrées par des membres communautaires et associatifs formés et renforcés par Terre des hommes.

Il est important avant tout de s'appuyer sur des initiatives préexistantes, de chercher à les soutenir et à les enrichir au fur et à mesure et ainsi de (re)mobiliser des réseaux et initiatives communautaires.

- Afin de ne pas démobiliser ou faire concurrence à des initiatives communautaires, la première solution reste de soutenir et renforcer des clubs de jeunes, de femmes, sportifs, des groupes ou associations locales déjà actifs (avant ou juste après l'urgence). Ceux-ci peuvent élargir leurs groupes cibles, initier de nouvelles activités pour les enfants selon des tranches d'âge. S'appuyer sur ces réseaux facilite la mobilisation et l'organisation rapide de ces activités collectives. Cela contribue au renforcement des compétences locales avec l'objectif de les autonomiser.
- Quand cela n'existe pas, Terre des hommes peut mettre en place ces activités collectives en établissant des "espaces amis des enfants"^[18] ou des "centres sociaux communautaires"^[19] ou en soutenant des activités au sein de structures éducatives. Ces espaces sont gérés par des membres ou des groupes/associations communautaires formés et soutenus par Terre des hommes.

^[18] Documents de référence pour la mise en place des "espaces Amis des enfants" - [Annexe 10](#)

^[19] Document technique projet Haïti - Centres sociaux communautaires – Tdh 2011 - [Annexe 11](#)

Dans un premier temps, ces activités s'adressent aux tranches d'âge les plus à risques qui peuvent varier en fonction du contexte. Au fur et à mesure du développement de la capacité d'encadrement, la cible peut s'élargir et répondre à des besoins plus spécifiques d'autres groupes d'âges.

- Dans les premières semaines, l'organisation d'activités pour les enfants en dessous de 3 ans n'est pas conseillée. Il est plus important de convaincre les parents de trouver des solutions de prise en charge au sein de la famille plutôt que de dépendre d'un mode de garde externe.
- Le choix doit se faire en tenant compte des risques pour les enfants laissés à eux-mêmes pendant la journée dans une communauté encore inconnue. Les enfants de 6 à 12 ans sont généralement les plus exposés car très mobiles, tant qu'ils ne peuvent pas aller à l'école.
- L'inclusion des enfants marginalisés (séparés, victimes de violences, en situation d'handicap, de rue, de domesticité, démobilisés, enfants travailleurs, etc.) est un objectif prioritaire.
- Dans certains contextes, ces activités collectives peuvent être un facteur d'exclusion pour les catégories d'enfants les plus vulnérables (filles dans certaines cultures, enfants en situation de rues, enfants travailleurs, enfants exploités, etc.) qui n'ont pas le temps ou l'autorisation d'y participer. Des aménagements flexibles d'horaires, d'accès et d'activités doivent viser la participation de tous.

Ces activités collectives peuvent être variées :

- Il est plus facile de s'appuyer sur des savoirs faire locaux dans un premier temps, et renforcer par des formations la qualité et la richesse de l'encadrement.
- Les activités de jeux, de sport, manuelles et artistiques sont souvent rapidement mises en place. Terre des hommes a développé un manuel de formation pour les animateurs de ces activités.^[20]
- Des activités plus formelles de formation professionnelle et d'alphabétisation facilitent l'intégration des enfants marginalisés (démobilisés ou victimes de violences sexuelles, en situation de rue, les enfants travailleurs ou au sein de cultures qui sont réticentes à la participation des filles dans des activités collectives, etc.). Mieux valorisées par les parents ces activités facilitent la participation de ces enfants et les inscrit dans des réseaux sociaux.
- Des formations sur les "compétences de vie" sont l'occasion de dialoguer et de débattre au sein de groupes d'enfants de différents âges. Mieux connaître et comprendre les risques et les comportements adaptés, leur permet de mieux s'auto-protéger.^[21]
- Des activités d'éducation parentale et des groupes de paroles sont proposés aux parents afin d'ouvrir le dialogue sur les besoins et conditions sociaux et culturels de la protection et de l'éducation des enfants. Elles visent à initier des changements, rechercher des solutions, gérer leur propre stress, acquérir des compétences éducatives et psychosociales pour protéger et soutenir leurs enfants.

Ces activités collectives sont en soi « une intervention psychosociale qui est composée d'une ou plusieurs activités planifiées, qui vise à accroître la "capacité d'adaptation" des enfants, des familles et des communautés, et à renforcer leur intégration dans la société. L'intervention psychosociale est une réponse ciblée visant à améliorer le bien-être de l'enfant et du parent. Ce n'est pas le "traitement" d'une victime, mais plutôt un accompagnement de toutes les personnes qui jouent un rôle dans le bien-être de l'enfant. L'intégration des enfants présentant des difficultés, des discussions en petit groupe menées avec des enfants ou leurs parents, des activités de jeux, sport et créativité et des ateliers d'expressions créatives, sont autant d'actions qui soutiennent ces enfants dans leurs capacités de résilience ».^[22]

Ces activités collectives sont complémentaires aux actions de protection individuelle. Elles permettent d'identifier des enfants en difficultés. Les encadrants sont ainsi formés par Terre des hommes pour observer et identifier les enfants montrant des difficultés d'intégration, des comportements de souffrance ou exprimant

^[20] Rire, courir, bouger pour mieux grandir ensemble – Jeux à but psychosocial - Tdh 2007 - [Annexe 12](#)

^[21] "Manuel de compétences psychosociales" - Tdh 2011 - [Annexe 13](#)
"I deal" - War child 2011 - [Annexe 13bis](#)

^[22] Travailler avec des enfants et leur environnement – Document de référence psychosocial – Tdh 2010 - [Annexe 14](#)

des difficultés personnelles au sein de leur famille, leur communauté, etc. Ils les réfèrent alors à l'équipe de travailleurs sociaux de Terre des hommes pour une prise en charge individuelle. De même, les travailleurs sociaux vont référer des enfants suivis en individuel pour les intégrer dans une dynamique sociale au sein d'activités collectives.

Les activités collectives n'ont pas une vocation de pérennisation. Elles répondent à un besoin immédiat de protection suite au chaos provoqué par l'urgence. Au-delà de 6 mois et au maximum 1 an, le maintien de ces activités ne doit plus dépendre de Terre des hommes.

- Elles évoluent et s'adaptent aux besoins, au fur et à mesure que la communauté se renforce et retrouve des capacités d'encadrement (compétences psychosociales des parents, réouverture des écoles, d'espaces de formations, initiatives associatives, etc.) et de protection (rétablissement de la sécurité, mobilisation et initiatives communautaires, etc.).
- Encadrées depuis le début par des structures associatives ou communautaires, celles-ci en prennent progressivement la responsabilité. Terre des hommes peut continuer à les soutenir par des formations. Ces structures communautaires deviennent des partenaires de collaboration pour des actions à plus long terme de transformation sociale autour de la protection des enfants.
- Si elle n'a pas de possibilités de relais au niveau communautaire, Terre des hommes organise la fermeture de ces activités collectives.

Mobilisation et renforcement des capacités communautaires

Dans toutes les étapes de son intervention – évaluation, planification et réponse – Terre des hommes collabore et accompagne les communautés dans un processus de changement afin que les enfants bénéficient d'un environnement protecteur qui favorise leur développement. Le but poursuivi par Terre des hommes est que la communauté renforce et crée ses propres mécanismes de protection dans un sentiment collectif d'appartenance et en visant son autonomisation. Cette démarche doit se baser sur les principes d'actions suivants :

- Le respect de la diversité culturelle au sein des communautés.
- La reconnaissance de la communauté comme acteur social et agent de changement social.
- La coparticipation entre les communautés, les ONG et les institutions gouvernementales pour la prise de décisions.
- La participation des représentants des deux genres.

Les crises humanitaires fragilisent les communautés, provoquant le chaos social, la rupture des liens et des réseaux sociaux au niveau des communautés. Nous savons pourtant que la communauté représente, en dehors de la famille, un filet de protection des enfants. Il est donc nécessaire après une urgence de régénérer ces réseaux et mécanismes sociaux, même lors de déplacements temporaires de populations.

Suite à une urgence, ces mécanismes permettent une action immédiate au niveau de la population. Mobiliser et soutenir les réseaux et mécanismes communautaires promeut la pérennisation de l'action de protection de l'enfant, au-delà de la période de relèvement après l'urgence. Les mécanismes communautaires sont également des moyens locaux essentiels pour faciliter la transformation sociale, pour changer les normes, les croyances, les attitudes et les pratiques sociales en faveur de la protection de l'enfant.

Le processus de travail communautaire n'est ni linéaire, ni homogène. Il comprend différentes étapes et actions en se concentrant sur un aspect ou un autre, mais avec une orientation de base: le renforcement du leadership, la création de réseaux, l'appui à la gestion et l'autonomisation d'activités de protection par les communautés. L'engagement et l'appui de Terre des hommes est transitoire. Terre des hommes cherche à relayer ses actions et la responsabilisation de la protection des enfants à sa propre communauté.

Comme pour les activités collectives pour les enfants et les parents, Terre des hommes cherche avant tout à s'appuyer sur des structures préexistantes, même si la fonction initiale de ces structures n'est pas focalisée sur la protection des enfants (comités de village, de femmes, club de jeunes, etc.). Mettre en place de nouvelles

structures risque de supplanter et délégitimer les initiatives existantes. En engageant les leaders traditionnels et spontanés, reconnus intrinsèquement par la communauté, même s'ils n'apparaissent pas a priori efficaces dans le domaine de la protection, Terre des hommes vise l'intégration et la durabilité de ses interventions. L'important est donc de renforcer leurs compétences, et d'améliorer leur engagement et leur efficacité à protéger les enfants.

Selon le contexte, il s'agit aussi de définir le niveau de participation des communautés : ^[23]

- **Catégorie 1 mise en œuvre directe :** Tdh est un fournisseur de service et les membres de la communauté sont des bénéficiaires.
- **Catégorie 2 implication de la communauté :** Tdh est le promoteur de sa propre initiative, un planificateur et un formateur, et les membres de la communauté sont des animateurs bénévoles et des bénéficiaires.
- **Catégorie 3 les activités appartiennent à la communauté qui en assure la gestion en étant mobilisée par une agence extérieure :** Tdh est un catalyseur, un agent de renforcement des capacités, un facilitateur de liens et un financeur une fois que le sentiment d'appropriation du projet par la communauté a été développé. Les membres de la communauté sont des analystes, des planificateurs, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.
- **Catégorie 4 le projet appartient à la communauté qui assure la gestion d'activités initiées de l'intérieur par la communauté :** Tdh est un agent de renforcement des capacités et un financeur, et les membres de la communauté sont des analystes, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.

Dès les premières semaines de l'urgence, Terre des hommes considère la communauté comme un partenaire et pas seulement comme un bénéficiaire (catégorie 2). Dès les premiers jours, celle-ci doit être associée étroitement aux évaluations et aux choix d'intervention, contribuant par ses connaissances endogènes à mieux définir les modes d'intervention, à faciliter l'accès aux plus vulnérables et à mobiliser les différents acteurs. Au fur et à mesure que la communauté se mobilise et s'approprie les actions de protection des enfants, le mode de collaboration de Terre des hommes avec la communauté tend progressivement à responsabiliser (catégorie 3) et autonomiser la gestion des actions et les initiatives de changement par les acteurs communautaires (catégorie 4). Cela doit être adapté aux contextes, en particulier lorsque l'insécurité expose les membres de la communauté qui participe à des initiatives de protection.

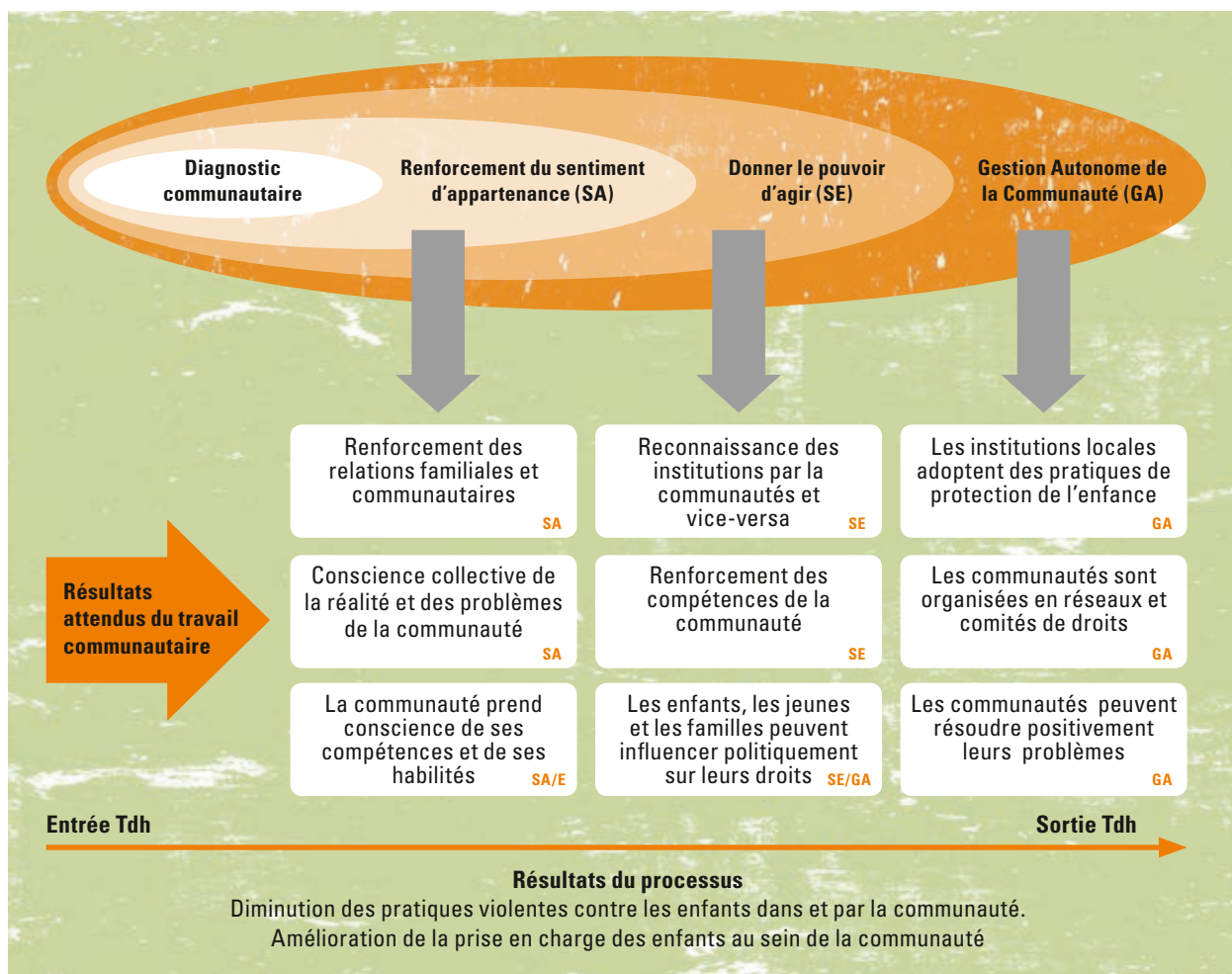
L'engagement et le désengagement de Tdh est donc progressif.



L'esprit de volontarisme est recommandé pour garantir la durabilité de ces réseaux communautaires. Il n'est cependant pas toujours possible dans un contexte d'insécurité ou de paupérisation de mobiliser la communauté de manière bénévole. Dans ce cas, il est recommandé de limiter l'appui financier en volume et en temps. Les supports matériels ou les appui socio-économiques sont des alternatives possibles.

Par ailleurs, ces mécanismes et ces réseaux doivent être légitimés et reconnus par les autorités gouvernementales, ils participent ainsi au développement et au renforcement du système de protection.

^[23] Qu'apprenons-nous sur la protection des enfants dans la communauté – Mike Wessels - 2009 - [Annexe 15](#)



Ces réseaux permettent dans un premier temps de sensibiliser rapidement les communautés sur les risques de protection auxquels font face les enfants et de pouvoir en prévenir certains ou mitiger leur impact. Ils participent aussi à l'identification et au référencement des enfants vers les services de prise en charge ou vers un dispositif de protection individuelle.

- Les "comités de protection des enfants" (CPE) : cette approche expérimentée par de nombreux partenaires de protection n'a pas jusque-ici montré de potentiels de pérennisation. N'étant le plus souvent pas un mode de fonctionnement endogène, il disparaît rapidement après le retrait de l'organisation qui les a mis en place. Par contre, si aucun réseau pré existant n'est en place, les CPE sont un outil possible de travail au sein des communautés rurales, isolées, auxquelles Terre des hommes ne peut pas avoir accès régulièrement. Cela permet de développer des sensibilisations/formations de manière plus régulière, d'établir des systèmes d'identification et de référencement des enfants plus systématiques vers les travailleurs sociaux de Terre des hommes ou vers des services existants. Il faut cependant rester conscient des limites de ce mécanisme une fois le projet terminé.
- L'approche intersectorielle permet d'utiliser, en protection, des modèles de sensibilisation/mobilisation communautaires inspirés de pratiques issues du secteur de la santé : l'approche "déviance positive".^[24] Le principe consiste à identifier des personnes au sein des communautés reconnues comme des modèles positifs et porteuses des pratiques endogènes de protection. Identifiées et accompagnées par Terre des hommes, elles deviennent des relais au sein de leur communauté pour sensibiliser et aider des familles à améliorer la prise en charge des enfants ou à résoudre des difficultés rencontrées.
- Afin de solliciter les communautés de manière coordonnée et de ne pas disperser les informations, les différents secteurs d'activités de Terre des hommes collaborent avec les mêmes réseaux communautaires. Cette intervention intersectorielle dans les communautés garantit des messages et des interventions complémentaires visant à un changement global de l'amélioration des conditions de vie des enfants.

^[24] Manuel ressource sur la déviance positive – CORE 2003 - [Annexe 16](#)

Les sensibilisations collectives des premières semaines visent d'abord à informer enfants, parents et communautés des risques et dangers immédiats et leur partager des informations sur les services auxquels ils peuvent avoir accès. Au fur et à mesure que les facteurs qui stabilisent l'environnement se mettent ou se remettent en place (réouverture des écoles, installation ou retours dans les quartiers d'origine, retours des enfants dans leurs familles, etc.), Terre des hommes s'engage dans des actions de formation pour améliorer la compréhension des communautés des besoins de protection des enfants, leur permettre de prendre des initiatives de changement, de trouver des solutions elles-mêmes et de faire face potentiellement à de nouvelles urgences.

4.2 Axe II: La protection individuelle

Une approche individuelle permet de répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables. Qu'ils soient isolés, en famille ou placés dans des centres résidentiels, nombre de ces enfants n'ont pas facilement accès aux actions collectives de prévention et de protection au niveau communautaire. Une protection sociale de proximité va s'attacher à rétablir des conditions de prise en charge familiale ou institutionnelle minimums, favorisant le retour ou le maintien en famille, ou quand cela n'est pas possible, mettre en place une prise en charge de substitution temporaire ou définitive.

La mise en place d'un système de gestion de cas individuels est donc pour Terre des hommes un des axes prioritaire de son intervention, et cela dès les premiers jours de sa réponse. L'intégration des enfants et familles suivis individuellement, dans des actions de protection collective leur permet de s'intégrer dans une dynamique sociale porteuse de changements et d'acquérir des compétences.

Il existe une relation de réciprocité entre la protection de l'enfant et le soutien psychosocial. Un manque de protection peut amener à une détresse psychosociale chez l'enfant et vice versa; par exemple, un enfant victime d'abus sexuel ou physique peut souffrir d'un comportement d'isolement ou d'agressivité. D'autre part, un adolescent négligé à la maison peut décider de quitter sa maison pour un autre environnement (groupe armé, la rue, maison de prostitution, une autre ville, etc.) où il s'expose à d'autres problèmes de protection. Dans un suivi de protection individuel, l'intervention psychosociale se fait notamment par *«un travail sur la confiance en soi, les relations, le deuil, et le développement de projets de vie des enfants affectés. L'écoute individuelle menée au sein des familles par des travailleurs sociaux formés, sont autant d'actions qui soutiennent ces enfants dans leurs capacités de résilience»*.^[25]

Un système de gestion des cas

Fort de son expérience dans d'autres pays et projets, Terre des hommes a développé et standardisé un dispositif de "gestion individuelle de cas". *«Ce système facilite une approche pas-à-pas pour assister individuellement un enfant: un cheminement par étape de l'identification, à l'évaluation des besoins de protection, à la planification et l'opérationnalisation de l'intervention, à la revue et finalement la fermeture du suivi. Toutes les décisions et actions prises sont enregistrées et justifiées, assurant ainsi une transparence et une redevabilité de l'intervention menée.»*^[26]

Ce système est mis en place dans tous les projets de protection et adapté suite à l'évaluation des besoins de l'enfant, en tenant compte du contexte d'intervention, social et culturel. Ce dispositif est un processus de travail qui permet après une analyse de la situation individuelle de l'enfant et de sa famille/tuteur, de proposer un plan d'actions sociales et éducatives et un suivi individuel à l'enfant et sa famille/tuteur, en collaboration avec d'autres services/acteurs intervenant dans la communauté. Toutes ces actions ont pour objectif de rétablir des conditions de bien être psychosocial, de développement de l'enfant au sein d'un environnement familial ou communautaire protecteur.

^[25] Travailler avec des enfants et leur environnement – Document de référence psychosocial – Tdh 2010 - [Annexe 14](#)

^[26] Tdh et le groupe de travail inter agence pour la gestion des cas ont développé un manuel de référence de mise en place d'un système de gestion des cas pour les agents de protection de l'enfant – (draft en cours pour Tdh; celui du CPWG devrait être édité en 2013)

ENTRE TEMPS les équipes de Tdh s'appuie sur le document existant chez Tdh: Gestion des Cas, système et responsabilités - Tdh 2009 - [Annexe 17](#)

Terre des hommes passe un "contrat" de collaboration avec l'enfant, sa famille et les acteurs de sa communauté. Cette approche participative implique l'enfant, sa famille, sa communauté, les autorités et/ou les responsables institutionnels dans une dynamique de changement. Chacun est responsabilisé dans sa fonction à protéger l'enfant et renforce ses compétences et capacités afin de pérenniser les conditions de protection de l'enfant.

Ce dispositif se décompose en plusieurs actions :

- Les enfants sont identifiés selon des critères de vulnérabilités de (1) violence, maltraitance et d'abus, (2) familiale, (3) sociale, (4) santé et/ou psychologique^[27]. Les critères sont définis en fonction du contexte après une évaluation des priorités de protection et/ou des choix d'implication sur des problématiques ciblées (abus, négligences et violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge, séparations familiales, violences sexuelles, association à des forces et groupes armés, pires formes de travail et d'exploitation, détresse psychosociale). Ils peuvent être redéfinis après quelques mois, au fur et à mesure d'une meilleure appréhension du milieu et de l'évolution des risques, ainsi que selon l'état de fonctionnement du réseau communautaire du projet.
- L'identification des enfants se fait à travers des réseaux communautaires, les services existants, les autorités/leaders, les groupes actifs présents dans les communautés, au sein des activités de protection collective pour les enfants dans les communautés ; au sein des centres résidentiels dans lesquels Terre des hommes conduit des évaluations, de manière active par les travailleurs sociaux du projet, etc.
- Chaque enfant identifié bénéficie d'une évaluation puis d'un accompagnement pluridisciplinaire individuel selon ses besoins. L'équipe de Terre des hommes comprend des travailleurs sociaux et des agents de protection. Un psychologue, une infirmière et un agent socio-économique peuvent compléter l'équipe, analysent les besoins spécifiques et accompagnent les référencement vers des services spécialisés et soutiennent les travailleurs sociaux dans leurs suivis.
- Des collaborations intersectorielles permettent un système de référencement au sein de la communauté vers des services étatiques et communautaires existants, ou d'autres secteurs d'intervention de Terre des hommes (santé, eau-hygiène et assainissement, distribution, habitat) ou d'autres acteurs humanitaires pour des prises en charge spécialisées (santé, éducation, habitat, appui matériel, santé mentale, handicap etc.).
- Dans certains cas, la famille, le milieu ou l'institution peut s'avérer trop dangereux pour l'enfant. Un retrait temporaire ou définitif de l'enfant est organisé en collaboration avec les services sociaux responsables et une prise en charge alternative, en priorité au sein d'une famille (élargie ou famille d'accueil ou d'adoption) est mis en place. (Voir section 2 § 5, p.34)

Système de référencement

Terre des hommes identifie et collabore avec les parties prenantes, les services et les partenaires qui offrent des prises en charge spécialisées (santé, éducation, habitat, appui matériel, santé mentale, handicap etc.), en complémentarité de son intervention. Cette cartographie facilite le "système de référencement" et renforce la coordination et la capacité des partenaires à fournir aux enfants et leur famille, des services d'interventions multisectorielles complémentaires. Selon les besoins, les contextes et les financements, Terre des hommes en couvre certains par des interventions sectorielles complémentaires et transversales (santé/nutrition, NFI, habitat, EHA) dans une approche inter sectorielle concertée.^[28]

Collaboration avec les services de tutelle

Terre des hommes cherche à développer ce travail de protection individuelle, en étroite collaboration avec les services de tutelle étatique dans un souci de non substitution (en appui aux services existants). Cela permet de pérenniser ces actions en renforçant les capacités locales, en menant des actions légalisées, accréditées par l'état (ex: retrait des enfants, placement en famille d'accueil) et reproductibles dans d'autres communautés ou à un niveau national (dispositifs inter agences). Dans certains contextes, Terre des hommes peut proposer un savoir-faire et une méthodologie technique qui renforce le système de travail social individuel déjà mis en place par le gouvernement.^[29]

^[27] Grille des critères de vulnérabilités – Tdh Haïti 2010-2012 - [Annexe 18](#)

^[28] Politiques thématiques de Tdh pour sa réponse en "distribution NFI et abris d'urgence", "santé et nutrition", "eau-hygiène et assainissement" - Tdh 2013 (en développement) - [Annexe 03](#)

^[29] Manuel méthodologique programmatique - Protection de l'enfance - L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Tdh 2013 - [Annexe 06](#)

Terre des hommes s'assure ainsi d'un relais par les autorités de tutelle de l'ensemble ou d'une partie des actions de protection individuelle au moment de son retrait. Dans le cas où les services locaux gouvernementaux ne sont pas en place ou en capacité de relayer ce travail, Terre des hommes appuie des organisations locales avec lesquelles elle collabore, en planifiant préalablement des formations.

La formation des équipes

Considérant que dans les pays touchés par les crises humanitaires, où Terre des hommes intervient, les professionnels du travail social sont peu nombreux, la formation, le coaching et la supervision des équipes recrutées pour ce travail social sont essentiels. Des formations intensives, puis continues, permettent une prise en charge de cas individuels de qualité dès les premières semaines. Terre des hommes ne conduit pas dans les urgences des prises en charge thérapeutiques, mais les équipes sont formées à la pratique de l'écoute active pour mieux appréhender les dynamiques relationnelles et accompagner la démarche de protection au sein du système familial.

Afin de renforcer l'approche psychosociale, Terre des hommes a développé un référentiel de compétences psychosociales, basé sur les compétences personnelles et sociales nécessaires afin de mettre en œuvre cette approche dans tous les secteurs d'activités (par exemple : travailler en équipe, avoir une attitude empathique et savoir gérer ses émotions). Un manuel ainsi qu'une stratégie de renforcement de compétences ont été développés pour appuyer non seulement les animateurs, travailleurs sociaux et psychologues mais dans un deuxième temps les infirmières, médecins etc. des services de références. ^[30]

Des outils

Les outils de ce dispositif de suivi individuel (grille de critères de vulnérabilité, fiches de documentation, base de données) sont adaptés au contexte d'intervention. Terre des hommes a développé son propre outil de gestion de suivi individuel (système "Pilango") qui couvre toutes les problématiques sectorielles, en situation de développement ou d'urgence. Dans le cadre de prises en charge de groupes spécifiques cibles, tels que les enfants "séparés ou non accompagnés", les enfants "associés aux groupes armés" ou les "enfants victimes de violences sexuelles", il existe des outils de suivi et de gestion de l'information inter agences qui permettent une coordination et collaboration entre les agences de protection. Terre des hommes participe et contribue à ces systèmes. Cela peut donc conduire à la gestion de plusieurs systèmes de gestion de l'information en parallèle. Un "gestionnaire de base de données" travaille à l'informatisation des dossiers et des données et au développement de rapports d'analyse réguliers.

Un appui socio-économique des familles et adolescents vulnérables

Dans un contexte de paupérisation aggravée, chronique et/ou renforcée par les crises humanitaires, les capacités économiques familiales sont gravement affaiblies, voire inexistantes. Ces difficultés sont à l'origine de nombreux problèmes de protection :

- De nombreuses familles perdent leurs activités ou emplois et s'engagent avec leurs enfants dans des activités de survie, qui les exposent à des risques physiques et d'exploitation.
- Des mères et adolescents deviennent du jour au lendemain l'unique responsable de leur famille et ne peuvent plus faire face aux besoins des enfants.
- Des adolescents marginalisés (victimes de violences sexuelles, recrutés dans des groupes armés, etc.) et sans opportunités de réinsertion sociale, s'engagent dans des activités de survie dangereuses (prostitution, travail dans les mines, etc.).
- Les abandons ou les placements des enfants (domesticité, centre résidentiel, etc.), les enrôlements des enfants dans les groupes armés, ont souvent comme origine la pauvreté financière ou matérielle qui entrave aussi le retour et la réintégration de ces enfants.
- La perte ou l'absence de revenus enferme les parents ou les adolescents dans une culture de dépendance ou d'assistanat et ne leur permet pas de s'engager dans des actions responsables de protection vis-à-vis de leurs enfants ou de leur propre réintégration.

^[30] Manuel de compétences psychosociales - Tdh 2011 - [Annexe 13](#)

Dans ces familles économiquement vulnérables ou avec ces adolescents marginalisés, le système de protection individuelle de Terre des hommes se heurte à des limites matérielles de capacités de protection et de réintégration. Il devient essentiel de les soutenir pour reprendre ou engager une activité économique afin de garantir des conditions de protection minimums de maintien de l'enfant et/ou de retours en famille.

Cet appui socio-économique est une action planifiée et menée dans le cadre du suivi individuel de protection. Elle renforce et complète les actions socio-éducatives et de référencement pour certaines familles et/ou adolescents sur la base de critères de vulnérabilité et de risques (l'abandon et la séparation, le travail et l'exploitation des enfants, la charge unique de famille pour une mère ou une adolescente, la démobilisation d'un groupe armé, etc.)

Il peut se faire de différentes manières selon les contextes :

- Terre des hommes met en place un dispositif d'activités socio-économiques dans le cadre de son projet de protection ^[31] : l'appui socio-économique se limite au rôle d'outil de protection visant à faire face aux besoins les plus urgents (santé, scolarisation, alimentation). La famille et/ou l'adolescent sont revalorisés dans leurs compétences et capacités à protéger leurs enfants et/ou se réintégrer. Terre des hommes collabore avec des experts techniques internationaux ou nationaux (selon les compétences locales) et proposent des types d'appuis socio-économiques adaptés aux contextes et aux compétences/expériences des bénéficiaires.
- Terre des hommes collabore avec des acteurs socio-économiques présents sur la zone : des familles et/ou adolescents sont référés avec des conditions de flexibilité de critères et d'intégration rapide et à tout moment. Terre des hommes propose aussi une formation à ces acteurs sur les principes de base de la protection afin qu'ils garantissent de manière adéquate des conditions de support économique protectrices pour les enfants.

Les mères et les adolescents sont régulièrement ciblés dans la famille. Afin de ne pas augmenter les risques de protection des enfants (déscolarisation des enfants qui travaillent, exploitation par les formateurs ou employeurs, modes de "confiage" défaillants des enfants en bas âge par la mère ou l'adolescente-mère qui travaille ou est en formation, etc.), tous les acteurs doivent développer des stratégies d'adaptation (travail à mi-temps des adolescents lui garantissant l'accès à l'éducation ; une activité économique de proximité pour les mères avec de nombreux enfants ; des systèmes de gardes des enfants rotatifs entre les adolescentes-mères en formation, etc.).

Dans certains contextes sécuritaires, dans les premiers mois du projet ou avec des familles particulièrement vulnérables (grands-parents en charge de petits enfants ou parents avec un handicap), des transferts d'argent peuvent également être mis en place, sur une période de 2 à 6 mois, en tant que mesures sociales d'urgence, le temps d'établir une réponse plus spécifique et durable ^[32]. Cependant, pour ne pas enliser des familles déjà vulnérables dans un circuit de dettes et d'insolvabilité, Terre des hommes considère que le micro crédit n'est pas une solution adaptée à l'urgence.

Dans toutes les situations, afin de mitiger les risques de stigmatisation, de vol ou de jalousie, les autorités communautaires sont sensibilisées et formées sur les critères et processus qui donnent accès à cet appui.

4.3 Axe III : Système de protection

Au cours des dernières années, les programmes de protection de l'enfant centrés sur un problème ou un groupe vulnérable unique ont évolué vers la consolidation des systèmes locaux et nationaux de protection de l'enfant. ^[33] Afin de pouvoir répondre à la maltraitance, la violence, l'exploitation et les abus des enfants, Terre des hommes renforce les mécanismes et les compétences de tous les acteurs qui ont une responsabilité

^[31] Dispositif des appuis socio-économiques au sein des projets de protection en urgence de Tdh - 2013 - [Annexe 19](#)

^[32] Cash and child protection – Save the children 2012 - [Annexe 20](#)

^[33] Renforcer les systèmes de protection par des mécanismes communautaires - Save the Children 2011 - [Annexe 22](#)

nationale ou locale dans la protection des enfants, que ce soit dans les situations d'urgence ou dans les contextes de développement.

Renforcement du système de protection

Dans sa politique thématique, Terre des hommes définit le système de protection comme « *un ensemble cohérent d'actions et d'acteurs dans lequel l'enfant est le point de départ et qui vise à garantir les droits et le bien-être de l'enfant en construisant des synergies au sein et entre des environnements protecteurs* ». ^[34]

Travailler sur le système de protection a pour objectif de renforcer l'existence et la qualité des services et mettre en lien les différentes interventions et actions de protection autour de l'enfant, à l'échelle d'un territoire donné (pays, région, communauté) dans sa dimension structurelle (cadre légal, politique thématique, etc.) et opérationnelle (renforcement des compétences, systèmes de référence, coordination, etc.).

En urgence aussi, « *les préoccupations majeures de Terre des hommes ne portent plus seulement sur les effets immédiats de la crise sur les droits et le bien-être des enfants, mais aussi sur les conditions de leur survie et de leur développement dans leur nouvel environnement* ». ^[35]

Cette approche holistique des actions de protection de l'enfant vise à ne pas créer des structures parallèles aux structures communautaires et gouvernementales, à ne plus travailler en "silos" sectoriels et d'engager dès le début des partenariats et une appropriation des actions par tous les acteurs. Un investissement dès le départ dans le renforcement des mécanismes et systèmes de protection est un élément critique pour le développement durable des actions de protection. Si dans les contextes de conflit ou dans les urgences plus complexes, une collaboration avec le gouvernement n'est pas possible ou pas appropriée, une approche "système" permet quand même de travailler avec des éléments plus informels du système, comme les mécanismes spontanés de protection familiale et communautaire.

Toute réponse de protection en urgence doit participer dès que c'est possible à la reconstruction et au renforcement d'une partie de ce système au niveau local et/ou national, en prenant en considération que :

- Les crises humanitaires affectent, fragilisent ou même mettent à défi les structures et mécanismes existants (sociaux, communautaires, administratifs, économiques ou gouvernementaux) de protection des enfants.
- Des réponses mal planifiées ou de substitution ne permettent pas la remise en route des mécanismes de protection existants.
- Les urgences offrent de nouvelles opportunités (financières, capacités techniques, ressources humaines, mobilisation politique).
- Dans de nombreux pays, les systèmes de protection sont peu structurés ou existent sous la forme de mécanismes informels et plutôt à un niveau local que national.

« Les systèmes et/ou mécanismes de protection se construisent sur des composantes à la fois formelles et informelles. En urgence, il s'agit d'identifier et de remobiliser les éléments clés et potentiels qui sont soit déjà en place, comme les mécanismes formels de soutien communautaires, les mécanismes judiciaires informels ou coutumiers, l'intervention des travailleurs sociaux gouvernementaux, des instituteurs, policiers de manière coordonnée autour de situations de protection d'enfants, etc. Il s'agit donc d'investir dans les ressources de protection locales et nationales des enfants, mais aussi de développer les nouvelles ressources qui sont nécessaires de manière à ce qu'elles soient localement intégrées et reliées avec et en renforcement des autres éléments du système. » ^[36]

Travailler sur le système est une approche progressive. Terre des hommes, après une analyse de situation du SPE ^[37] et à différents moments de son intervention, travaille sur une partie ou sur un ensemble des domaines d'intervention qui participent au renforcement du système de protection.

^[34] Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance - Tdh 2011 - [Annexe 21](#)

^[35] Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance - Tdh 2011 - [Annexe 21](#)

^[36] Minimum standards for child protection in humanitarian action - CPWG 2012 - [Annexe 04](#)

^[37] SPE mapping toolkit - UNICEF - [Annexe 23](#)

Renforcement des compétences et synergies des acteurs formels et informels

a. Renforcements des compétences

Tout en reconnaissant et en s'appuyant sur les pratiques endogènes existantes, Terre des hommes contribue à un transfert progressif de savoirs et de savoir-faire en matière de protection de l'enfant avec tous ses partenaires, afin de légitimer, responsabiliser et autonomiser chacun dans ses devoirs et ses fonctions de protection.

Les actions de formation et d'éducation à la protection des parents et des acteurs communautaires, sont aussi des forums d'échanges de valeurs et de normes sociales et culturelles, qui en regard de droits universellement reconnus, contribuent à des changements sociaux et rétablissent un réseau communautaire autour de l'enfant.

b. Partenariats et synergies des acteurs

Le renforcement des systèmes de protection reste une action coordonnée et partagée avec les différents acteurs de protection. Les acteurs nationaux, même s'ils sont fragilisés pendant la période de première urgence, ont un rôle clé à jouer dans la stratégie à plus long terme de relèvement et reconstruction de ces systèmes. Cette approche permet au fur et à mesure de rétablir ou mettre en place des collaborations entre les différents mécanismes et services de réponses nécessaires à la protection des enfants, donc intersectorielles.

- **Un partenariat avec les structures gouvernementales de tutelle :** ces collaborations au niveau national et local donnent aux réponses en urgence une dimension plus pérenne. Même si les ressources des autorités légales et mandatées sont insuffisantes, une collaboration progressive, pensée depuis le début permet une concertation et leur implication dans les actions de protection des enfants menées par Terre des hommes. Ce partenariat au quotidien améliore leurs compétences et leurs capacités, et redonne à ces structures les moyens de s'approprier et d'institutionnaliser ces actions de protection menées au sein des communautés.
- **Un partenariat avec toutes les parties prenantes au sein de la communauté :** leaders civils, religieux, associatifs, représentants des services de base, représentants des femmes ou des jeunes, ou des réfugiés, etc. sont mobilisés et progressivement responsabilisés. Ils participent et contribuent à des actions de prévention, d'alertes et de réponses aux besoins de protection des enfants.
- **Un partenariat avec l'enfant et sa famille :** l'enfant et sa famille participent dès le départ au processus d'aide/support dans une perspective de durabilité et d'autonomie (principe de l'approche autonome et basée sur les droits). Terre des hommes ne se limite pas à répondre aux besoins immédiats de l'enfant mais s'appuient sur les forces et capacités de l'enfant et de sa famille de manière à revaloriser et responsabiliser chacun dans un processus de changement à plus long terme.
- **Un partenariat avec des organisations locales et communautaires :** il s'inscrit dans le processus de mobilisation et d'appropriation de nouvelles pratiques de protection au sein des communautés. Cette mobilisation engage progressivement la prise de relais des actions de changements, menées par Terre des hommes par des organisations et des groupes locaux. Ces partenariats garantissent la durabilité des interventions au moment de la diminution des financements de l'urgence et du retrait progressif des organisations internationales.
- **Un partenariat inter agences^[38] :** Terre des hommes est un membre actif du Groupe de travail inter agence de protection de l'enfance (CPWG) au niveau international et travaille sur le terrain en coordination avec toutes les organisations de protection de l'enfance représentées au niveau du pays et au niveau local. Ce travail de partenariats permet de coordonner les approches et les interventions dans un objectif de complémentarité et de non duplication, mais aussi de concertation, de cohérence et de capitalisation des interventions et des bonnes pratiques. Cette coordination s'ouvre aussi aux autres secteurs afin de renforcer les interventions autour de l'enfant et la famille vulnérables.

^[38] Minimum standards for child protection in humanitarian action - Standards 1 – CPWG 2012 - [Annexe 04](#)

4.4 Axe IV : Le plaidoyer

Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Pour Terre des hommes, « le plaidoyer est un ensemble d'actions planifiées, destinées à influencer un groupe cible ou des décideurs en faveur d'un changement dans l'intérêt de l'enfant aux niveaux local, provincial, national et international ». ^[39]

Le plaidoyer peut avoir pour objectif d'influencer des décisions pour mettre fin à des situations inacceptables de violation des droits des enfants. Il est aussi une action visant à changer les politiques, positions ou programmes d'une institution, quelle qu'elle soit. Pour cela il se fonde sur des arguments et des recommandations que l'on défend devant ces parties afin de négocier et orienter les décideurs vers une solution positive.

C'est aussi mettre un problème à jour, offrir une solution à ce problème et mettre en place un soutien pour agir, tant au niveau du problème que de la solution. Le plaidoyer prolonge donc ou précède la réponse programmatique de Terre des hommes.

Pourquoi faire du plaidoyer ?

« Terre des hommes veut faire respecter les droits des enfants en référence à la Convention des Droits de l'Enfant et ce, dans la durée. Ceci suppose cependant la remise en question des systèmes et politiques qui entraînent des violations de ces droits. Terre des hommes met en valeur le potentiel de l'enfant et appuie les efforts de son entourage pour le développement d'un futur meilleur. » ^[40]

Le plaidoyer n'est pas un but en soi mais bien une stratégie pour renforcer son action en faveur des enfants. C'est pour cette raison que Tdh analyse et conteste le cadre injuste de pratiques, systèmes et règles au niveau local, national, régional et international. Terre des hommes s'oppose à des politiques et des mises en œuvre de politiques qui portent atteinte au développement de l'enfant et propose des alternatives viables, et, mobilise pour prendre des actions.

Il reste important de mesurer si le plaidoyer sert ou met à risque la présence et l'intervention de Terre des hommes. Dans certains contextes insécurisés ou trop politisés, Terre des hommes privilégie l'action auprès des bénéficiaires et des communautés. Des actions de plaidoyer menées par d'autres organisations de droits de l'homme peuvent toutefois être soutenues par des témoignages transmis en toute confidentialité.

Les plaidoyers portent sur des conditions et des situations variées vécues par les enfants et leurs communautés et sont donc différents selon les contextes. Dans les urgences, les besoins de plaidoyer sont aussi liés à des situations aggravées de violations des droits (recrutement des enfants dans les groupes armés, violences sexuelles perpétrées contre des enfants, adoptions internationales illégales ^[41], etc.).

Comment faire du plaidoyer ?

« Terre des hommes fait du plaidoyer avec d'autres : les groupes communautaires, mouvements sociaux, associations nationales et alliances internationales. Au sein de Terre des hommes, les différents services de l'organisation (groupes de travail, programmes nationaux et internationaux, relations media, service de communication, marketing...), peuvent travailler de concert pour comprendre comment les politiques et pratiques affectent les enfants et pour agir. Terre des hommes participe à la mise sur pied de coalitions de soutien aux changements, en mettant sur l'agenda les points cruciaux concernant les enfants. » ^[42]

Les principales activités de plaidoyer sont réalisées au niveau local ou global, ou de manière combinée. Terre des hommes mène des argumentations auprès de personnes ciblées ou influentes (gouvernements, financeurs,

^[39] Plan stratégique de la fondation – section plaidoyer – Tdh 2011-2015 - [Annexe 24](#)

^[40] Plan stratégique de la fondation – section plaidoyer – Tdh 2011-2015 - [Annexe 24](#)

^[41] Tdh s'oppose aux adoptions internationales dans des situations d'urgences qui exposent les enfants à des séparations familiales non voulues ni légalisées, le plus souvent expéditives et traumatisantes pour les enfants

^[42] Plan stratégique de la fondation – section plaidoyer – Tdh 2011-2015 - [Annexe 24](#)

législateurs, forums d'agences ou d'organisations/fondations, instances internationales, etc.) ou tente de convaincre les personnes influentes au travers des médias ou des campagnes (communication, mobilisation).

Le plaidoyer suppose souvent la création de plateformes (réseaux et alliances d'organisations) et l'appui au développement de la société civile (renforcement des compétences) pour que ceux-ci puissent plaider eux-mêmes pour des changements et tenir comme redevables les autorités ou autres. Le renforcement de compétences de ceux qui doivent mettre en œuvre les politiques ainsi que les actions sont d'autres actions utilisées par Terre des hommes. Dans une démarche de recherche de solutions alternatives la fondation se questionne en permanence sur comment avoir le plus grand impact avec les ressources disponibles.

En publiant des résultats de recherches opérationnelles, des analyses et des recommandations sur des politiques Terre des hommes stimule le débat avec des gouvernements, d'autres institutions ou des membres du public général ou spécialisé. Pour supporter la voix de ceux qui sont affectés par une situation et exiger des actions, Terre des hommes, impliquent quand cela est possible les bénéficiaires, y compris les enfants.

Terre des hommes participe à des conférences, sommets et autres fora utilisant les médias et d'autres techniques pour assurer que les sujets clefs pour les enfants soient discutés et pour proposer des alternatives viables le plus souvent testées sur les terrains de son intervention.

Le plaidoyer peut regrouper un grand nombre d'activités spécifiques à court terme pour arriver à une vision du changement dans le long terme. Il est partie prenante de l'action en elle-même et un levier important pour pérenniser une activité ou un changement favorable, il est donc inclusif aux 3 autres axes d'intervention :



Dans certains contextes le plaidoyer précède l'action, permettant ainsi de négocier les conditions d'une intervention (ex: plaidoyer auprès du gouvernement ou des groupes armés pour la démobilisation des enfants associés aux groupes armés pour permettre un travail de réintégration); dans d'autres contextes, il est concomitant s'étayant sur des données et analyses pratiques de prises en charge des enfants (ex: plaidoyer auprès d'un gouvernement ou des communautés pour la désinstitutionalisation des enfants qui s'appuient sur une pratique de réunification et de réintégration au sein de leurs familles ou dans des familles d'accueils); d'autres fois il prolonge le travail de terrain par le renforcement institutionnel, organisationnel et des compétences (structures et mécanismes de l'Etat) pour amener des changements au niveau des politiques et s'assurer que les politiques respectueuses des droits des enfants et les changements sont mises en œuvre (ex: plaidoyer pour la révision de la loi sur l'adoption).

Les projets de Terre des hommes gèrent un équilibre des activités au travers d'une combinaison d'actions directes et de plaidoyers. La participation directe ou indirecte de l'enfant pour défendre et promouvoir ses droits est centrale au niveau communautaire et lui permet de plaider lui-même pour des changements et tenir comme redevables sa communauté, les autorités ou tous les autres acteurs.

5. Les Principes d'actions.

Les principes d'actions présentés ci-dessous sont cohérents avec les valeurs et les principes généraux du plan stratégique 2011-2015 de la Fondation Terre des hommes ^[43], avec les stratégies thématiques qui guident les interventions de protection de l'organisation dans ses projets ainsi qu'avec les standards inter agences ^[44].

Dans les crises humanitaires, Terre des hommes s'attache en particulier à respecter les principes suivants :

Ne pas exposer les enfants à de nouvelles violences/risques

Par une analyse et une compréhension du contexte et des enjeux sociaux, culturels, religieux et sécuritaires existants, Terre des hommes cherche à garantir une réponse qui n'exclut, n'affecte et ne met pas en danger des enfants.

Terre des hommes est donc vigilant à :

- Comprendre les modes de protection familiale, communautaire et étatique existants ou les raisons de leurs défaillances ou dysfonctionnements avant d'introduire des mesures alternatives de protection au sein d'une communauté ou société.
- Analyser les relations existantes établies entre enfants et avec les adultes et ne pas créer de conflits d'intérêts ou de résistances par une approche différenciée.
- Comprendre les normes culturelles et sociales des comportements selon le genre et l'âge, afin de ne pas proposer des interventions qui mettent en difficultés la participation de groupes d'enfants ou se heurtent aux résistances des familles et des communautés.
- Promouvoir la participation volontaire et sécurisée des enfants en prenant en compte leurs choix, intérêts et la réalité sociale et sécuritaire de la communauté.
- Ne pas limiter l'accès aux activités et aux services à une seule « catégorie » d'enfants afin de minimiser les risques de stigmatisation ou encourager implicitement les enfants/familles à s'exposer à de nouveaux risques de protection.
- Garantir des conditions de confidentialité pour protéger l'intimité et l'identité afin de ne pas exposer des enfants/familles à des risques de stigmatisation ou sécuritaires.

Favoriser un accès impartial et équitable aux mesures de protection

Les enfants les plus vulnérables peuvent être, volontairement ou non, exclus des activités et appuis d'un programme de protection du fait de leur appartenance ethnique, de leur isolement géographique, de leur situation et responsabilité familiale, de leur activité économique ou de survie, d'un handicap, d'un manque de liberté, etc. Terre des hommes s'attache à développer des services de proximité et adaptés aux différentes situations afin de toucher le plus grand nombre d'enfants et en particulier les plus vulnérables.

Les risques et les conséquences des conflits et des désastres naturels sont différents pour les filles et les garçons et varient selon leur âge. ^[45] Comprendre ces différences permet de mieux répondre aux besoins de protection de chacun et d'assurer que la réponse donnée est adaptée. Les projets de Terre des hommes visent à protéger des exclusions et à garantir et restaurer la dignité de chacun, quel que soit son genre ou son âge, selon ses besoins et sa spécificité. Quand ces différences sont accentuées par la culture, une approche différenciée garantit la participation et l'accès à tous les enfants et en particulier aux filles.

^[43] Plan stratégique de la fondation – section plaidoyer – Tdh 2011-2015 - [Annexe 24](#)

^[44] Minimum standards for child protection in humanitarian action - CPWG 2012 - [Annexe 04](#)

^[45] Sex and age matter - OCHA 2011 - [Annexe 26](#)

Cette approche genre/âge, s'applique à tous les niveaux et moments de l'intervention :

- En associant filles et garçons d'âges différents dans l'évaluation des besoins et l'élaboration du projet et en menant des évaluations ciblées selon le genre et l'âge.
- En luttant contre tout phénomène de discrimination basé sur le genre ou l'âge en terme d'accès aux services, de pratiques éducatives, de droits à la protection, de participation au programme, etc.
- En menant des plaidoyers auprès des autres secteurs pour garantir une approche genre/âge dans leurs réponses.
- En renforçant les compétences de vie et de protection des filles et des garçons de manière spécifique, selon leur âge.
- En engageant des prises de conscience communautaires sur les pratiques traditionnelles dangereuses qui touchent l'un ou l'autre genre, selon leur âge.
- En mettant en place un suivi/contrôle des résultats du projet avec des données désagrégées par sexe et par âge.

Soutenir la participation des enfants

Terre des hommes privilégie une approche participative où les enfants et leurs parents sont impliqués et peuvent influencer les décisions qui les concernent. Les filles et les garçons, selon leur âge et leurs capacités, peuvent être des acteurs clés à tous les stades de l'urgence. Ils doivent pouvoir exprimer leurs points de vue et opinions et être consultés et associés aux décisions, y compris les enfants avec un handicap. Leur implication permet une analyse et identification des problèmes et des menaces et de définir avec eux la meilleure façon d'y répondre.

La participation des enfants vise toujours leur "intérêt supérieur" dans toutes les décisions et actions qui les concernent. Cela implique dans certaines situations de ne pas nécessairement respecter l'avis de l'enfant si sa sécurité est menacée.

Cette approche les engage en tant qu'acteur de leur propre protection. Elle requiert un changement dans la façon dont la plupart des adultes perçoivent les enfants, y compris celle du rapport de pouvoir et de la relation avec eux.

Alternatives de prise en charge

Les urgences provoquent très souvent des séparations familiales subies ou volontaires, primaires ou secondaires (placements), accentuant souvent des phénomènes pré existants de "confiage" ou de "placement" au sein des familles élargies, chez des particuliers, des employeurs, ou dans des institutions, etc.

Considérant que l'enfant a le droit universel de vivre et de se développer au sein d'une famille, Terre des hommes s'engage à assurer le maintien ou le retour de l'enfant dans sa famille ou, à défaut, à trouver une autre solution appropriée et permanente de remplacement.

Dans de nombreux pays, le placement des enfants dans des institutions (centres de transit, orphelinats, centres résidentiels, etc.) est considéré comme une solution par l'Etat, les organisations et de nombreuses familles en difficultés. Pourtant, il est universellement reconnu que la prise en charge familiale est de loin préférable à la prise en charge institutionnelle qui ne répond pas aux besoins de développement individuel des enfants et les enferme dans un cycle de rupture avec la famille et la communauté. D'autre part, les risque d'abus et d'exploitation sont multipliés dans ce type de prise en charge collective.

Quand les enfants sont dans des situations précaires au sein de leur famille (décès, maladie ou handicap d'un ou des deux parents, difficultés économiques, perte de l'habitat, etc.), la première mesure à prendre est de

soutenir les fonctions éducatives et capacités socio-économiques du parent ou du tuteur pour qu'il puisse continuer à s'en occuper. Si le parent est lui-même un facteur de risque pour son enfant, les options sont le placement dans la famille élargie, dans une famille d'accueil, la prise en charge par la communauté ou encore l'adoption nationale. Pour Terre des hommes, l'adoption internationale peut être prise en considération lorsqu'il y a impossibilité de trouver une solution adéquate dans le pays mais après la période d'urgence. Le placement institutionnel doit rester le dernier recours et seulement si il est approprié à la situation de l'enfant concerné et répond à son intérêt supérieur.

En ligne avec la résolution des Nations Unies de février 2010 ^[46], Terre des hommes s'applique à offrir des alternatives de prise en charge et de placement des enfants qui en ont besoin dans une structure familiale. ^[47]

La Politique institutionnelle de protection des enfants (PPE) ^[48]

La politique institutionnelle de prévention des comportements à risques à l'égard des enfants s'applique chez Terre des hommes dès le début de ses interventions sur le terrain. Elle se base sur un code de conduite, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, des partenaires et des bénéficiaires (enfants inclus) ainsi que sur des audits et des plans d'actions annuels. Terre des hommes s'est défini des procédures pour dénoncer des infractions et gérer ces situations.

Dans les urgences, la mise en place de cette politique est d'autant plus cruciale que le contexte chaotique peut générer davantage de risques d'abus des enfants, et que la taille des équipes et le nombre de partenaires accroissent les besoins de supervision et de suivi. La PPE permet à Terre des hommes de poser rapidement un cadre et des principes de travail et de relation avec les enfants, avec ses équipes, ses partenaires et les visiteurs des projets.

^[46] Résolution des NU 16/142 - Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants - 2010 - [Annexe 25](#)

^[47] Dispositif des familles d'accueil en Haïti – Tdh 2013 - [Annexe 27](#)

^[48] Politique de protection des enfants – Tdh 2010 - [Annexe 28](#)





Section 3: Résultats attendus et types d'action.

Cette section présente de manière synthétique les résultats ciblés par les projets de Terre des hommes et les types d'actions qui peuvent être mises en place selon le contexte et les besoins qui auront été évalués.

Dans le cadre de son intervention dans les crises humanitaires, Terre des hommes élargit son champ d'actions. Selon les contextes, l'analyse des besoins prioritaires et dans le cadre d'une coordination avec les autres acteurs, Terre des hommes identifie et choisit de répondre à certaines des problématiques sur sa/ses zones géographiques d'intervention.

En coordination avec les autres partenaires de protection, Terre des hommes peut ainsi répondre de manière holistique aux besoins prioritaires des enfants de sa zone d'intervention, qu'ils soient liés aux abus, négligences, violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge de l'enfant, à la séparation familiale, aux violences sexuelles, aux violences armées, aux pires formes de travail et d'exploitation ou à la détresse psychosociale ^[49].

Ces résultats attendus se construisent selon les 4 axes d'intervention décrits plus haut et répondent aux besoins primaires (provoqués par l'impact de l'urgence) et secondaires (conséquences liées aux nouvelles conditions de vie de l'enfant) de protection. Une fois que les mesures d'urgence ont été prises pour permettre la survie de certains enfants, Terre des hommes s'inscrit dans une perspective à moyen et à plus long terme d'autonomisation et de relais progressif à des acteurs étatiques, nationaux et/ou locaux, afin de préparer un retrait possible et graduel.

Les différents résultats attendus et types d'actions définis dans le tableau qui suit, font l'objet d'une description plus détaillée dans un manuel méthodologique programmatique ^[50]. Leurs mises en œuvre dans toutes les étapes de la gestion de cycle de projet, de l'évaluation des besoins jusqu'au processus de suivis des résultats, sont aussi décrites en détails dans un manuel méthodologique opérationnel ^[51].

Ces quatre axes d'intervention décrits dans la section précédente se déclinent en différents types d'actions selon les problématiques vécues par les enfants (abus, négligences et violences physiques dans la famille et l'environnement de prise en charge de l'enfant, séparation familiale, violences sexuelles, association aux forces et groupes armés, pires formes de travail et d'exploitation et détresse psychosociale). Ces actions sont listées dans le tableau suivant.

^[49] Cette problématique étant transversale à toutes les problématiques les réponses proposées par Tdh à la détresse psychosociale, sont intégrées dans les interventions individuelles et collectives pour chacune des problématiques de protection

^[50] Manuel méthodologique programmatique – Protection de l'enfance – L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Tdh 2013 - [Annexe 06](#)

^[51] Manuel méthodologique opérationnel – Protection de l'enfance – L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires – Tdh 2013 - [Annexe 07](#)

Résultats attendus

Types d'Actions

1. Protection Collective

Des **activités collectives** contribuent au renforcement des compétences personnelles et sociales des enfants et à leur résilience après l'urgence.

- Renforcement des capacités et des champs d'action des groupes communautaires.
- Mise en place ou renforcement d'activités psychosociales collectives trans générationnelles dans des espaces protégés.
- Groupes de parole, formations psychosociales des parents.

Les **communautés sont mobilisées et formées** pour prévenir les séparations, la violence, l'exploitation et les abus spécifiques dont sont victimes les enfants et favoriser la réintégration des enfants.

- Sensibilisations communautaires sur les risques et conséquences des séparations familiales, des violences, de l'exploitation et des abus spécifiques des enfants.
- Mobilisation et formation des réseaux communautaires.
- Formation des leaders et acteurs communautaires sur les mécanismes de référencement.
- Activités d'éducation parentale sur les compétences éducatives de protection des enfants.
- Soutien à des initiatives communautaires de protection et de cohésion sociale.

Des **stratégies de prévention communautaires** contre les violences et de soutien à l'insertion sociale et familiale des adolescents marginalisés sont développées.

- Formation sur les compétences de vie et de protection des filles et des garçons.
- Insertion des adolescent/es dans des réseaux communautaires.
- Formations ou orientations professionnelles des adolescent/es au sein de structures communautaires.

2. Protection Individuelle

Les enfants **victimes d'abus, de négligences et d'exploitation dans la famille et l'environnement de prise en charge** retrouvent des conditions protectrices de développement.

- Suivi individuel et appui psychosocial, éducatif, multisectoriel et socio-économique des familles
- Système de référencement vers des services de base : santé, sanitaire, nutrition, éducation, habitat, santé mentale, handicap, économique, etc.
- Retrait et dispositif alternatif de placement en famille d'accueil
- Prise en charge spécifique des jeunes filles enceintes ou mères
- Renforcement des capacités éducatives et psychosociales des parents

La séparation familiale des enfants est prévenue et les enfants **séparés ou non accompagnés** sont protégés, réunifiés ou pris en charge par des dispositifs alternatifs de placement.

- Dispositif de recherche, rétablissement des liens et réunification familiale en coordination avec les autres acteurs de protection.
- Suivi individuel de réintégration et appui psychosocial, éducatif, multisectoriel et socio-économique des familles
- Système de référencement vers des services de base : santé, sanitaire, nutrition, éducation, habitat, santé mentale, handicap, économique, etc.
- Dispositif alternatif de placement en famille d'accueil.
- Suivis, évaluation et mitigation des risques des placements en institution.

Les enfants **victimes de violences sexuelles** sont sécurisés, accompagnés et intégrés dans les familles et communautés.

- Suivi individuel et appui psychosocial, éducatif, multisectoriel et socio-économique des familles.
- Système de référencement vers des services de base : santé, sanitaire, nutrition, scolarisation/éducation, habitat, santé mentale, handicap, économique, formation professionnelle, etc.
- Dispositif alternatif de prise en charge.
- Appui à la formation professionnelle et la réinsertion socio-économique des jeunes filles enceintes ou mères.

Les enfants **associés aux forces et groupes armés ou détenus illégalement** dans les conflits sont réinsérés dans les familles et communautés.*

- Prise en charge temporaire, réunification ou alternative de prise en charge des enfants démobilisés et des enfants détenus et libérés.
- Suivi individuel et appui psychosocial, éducatif, multisectoriel et socio-économique des familles ou adolescents.
- Système de référencement vers des services de base : santé, sanitaire, nutrition, éducation, habitat, santé mentale, handicap, économique, formation professionnelle, etc.
- Appui à la formation professionnelle et réinsertion socio-économique des adolescents.

* Ce champ d'intervention est nouveau pour Tdh et n'est pas encore une thématique d'intervention validée dans le plan stratégique de la Fondation. Elle pourra être mise en œuvre en tant qu'intervention pilote et fera l'objet d'une évaluation et capitalisation en vue de questionner l'intérêt de l'ajouter aux thématiques d'intervention.

2. Protection Individuelle

Les enfants sont **protégés contre les pires formes de travail et d'exploitation et réinsérés** dans les communautés.

- Sensibilisation et formation des structures/individus "employeurs" des enfants.
- Réintégration familiale et/ou communautaire.
- Suivi individuel et appui psychosocial, éducatif, multisectoriel et socio-économique des familles.
- Système de référencement vers des services de base : santé, sanitaire, nutrition, éducation, habitat, santé mentale, handicap, économique, etc.
- Appui à la formation professionnelle et réinsertion socio-économique des adolescents.

3. Système de protection/ Partenariat / renforcement des compétences

Les **acteurs de la société civile et étatiques** sont renforcés dans leurs compétences pour participer et se responsabiliser pour la protection des enfants.

- Collaboration et renforcement des compétences et des capacités des autorités étatiques de tutelle.
- Collaboration et renforcement des compétences et des capacités des partenaires associatifs nationaux/locaux.
- Collaboration et renforcement des compétences et des capacités des groupes et organisations à base communautaire.

Les **mécanismes de protection de l'enfance** sont renforcés dans les zones d'intervention de Tdh.

- Un plan de prévention et d'intervention d'urgence, concernant les risques majeurs de la protection de l'enfance est en place et connu par les communautés.
- Des mécanismes/systèmes intersectoriels de protection sont renforcés pour protéger les enfants les plus vulnérables au niveau des communautés.

Terre des hommes participe activement aux **différents forums de coordination** de la protection de l'enfance.

- Participation et/ou co-lead (au niveau local) dans les réunions et initiatives de coordination : sous-cluster Protection de l'enfance, sous-cluster Violences Basées sur le Genre, groupes thématiques de travail, etc.
- Participation au développement de plans inter agences pour la prévention et la prise en charge des "enfants victimes d'abus, négligences et exploitations", "enfants séparés", "enfants associés aux forces et groupes armés", "enfants victimes de violences sexuelles", "enfants victimes des pires formes de travail", "enfants souffrant de détresse psychosociale".

La **politique nationale et le cadre légal** de protection de l'enfance sont renforcés, en priorité ceux liés aux problématiques ciblées.

- Contribution à la révision des lois nationales en fonction des standards minimums internationaux.
- Contribution au développement ou renforcement de la politique de protection nationale et de dispositifs de prise en charge des enfants les plus vulnérables/marginalisés.

4. Plaidoyer

Les autorités locales/nationales, les communautés, les acteurs humanitaires, les instances internationale, les bailleurs et médias sont interpellés sur les **besoins de protection des enfants et des groupes à risque ou marginalisés dans les urgences**.

- Plaidoyers pour soutenir et engager des actions de protection des enfants les plus exposés, selon les problématiques prioritaires de protection : l'institutionnalisation des enfants, les adoptions illégales dans les urgences, les négociations de retrait des enfants des groupes armés, la détention illégale et arbitraire d'enfants dans les situations de conflit, les violences sexuelles, les risques de trafic des enfants, etc.
- Plaidoyer pour la ratification des normes internationales de protection et/ou l'application des lois nationales.

Bibliographie.

Agences	Sites web
Active Learning Network	www.alnap.org
CERF	www.unocha.org/cerf
Child Protection Working Group	www.cpwg.net
Mental Health & Psychosocial Support Network	www.mhpss.net
Global Protection Cluster	www.globalprotectioncluster.org

n°. Titre du document en annexe	Agences	Langues
01. Protection dans les urgences – Manuel d'intervention en situation de crise humanitaire	Tdh - Réédition 2008	Fr/En
02. L'intervention de protection de l'enfance de Tdh dans les crises humanitaires – Document de communication avec les bailleurs de fond et autres interlocuteurs (en développement)	Tdh 2013	Fr/En
03. Politiques thématiques de Tdh pour sa réponse en "distribution des biens de nécessité et abris d'urgence", "santé et nutrition", "eau-hygiène et assainissement" (en développement)	Tdh 2013	Fr/En
04. Minimum standards for child protection in humanitarian action	CPWG 2012	En
05. La politique de Terre des hommes en matière d'urgence et de réhabilitation	Tdh 2011	Fr/En
06. Guide méthodologique programmatique - Protection de l'enfance - L'intervention de Tdh dans les crises humanitaires	Tdh 2011	Fr/En
07. Guide méthodologique opérationnel - Protection de l'enfance - L'intervention de protection de l'enfance de Tdh dans les crises humanitaires	Tdh 2011	Fr/En
08. Participation by crisis affected population in humanitarian action	ANALP 2003	En
09. Synthèse et typologie des projets - Santé et Protection – Draft	Tdh 2013	Fr/En
10. Guidelines for CFS in emergencies	CPWG 2011	En
11. Guide pratique pour développer un espace ami des enfants	UNICEF	Fr/En
12. Rire, courir, bouger pour mieux grandir ensemble – Jeux à but psychosocial	Tdh 2007	Fr/En
13. Manuel de compétences psychosociales	Tdh 2011	Fr/En
13 ^{bis} . "I deal"	War child 2011	Fr/En
14. Travailler avec des enfants et leur environnement – Document de référence psychosocial	Tdh 2010	Fr/En
15. Qu'apprenons-nous sur la protection des enfants dans la communauté	Mike Wessels 2009	Fr/En
16. Déviance positive	CORE 2003	Fr/En
17. Gestion de Cas, système et responsabilités	CORE 2003	Fr/En
18. Grille des critères de vulnérabilité	Tdh 2009	Fr/En
19. Dispositif des appuis socio-économiques au sein des projets de protection en urgence de Tdh	Tdh Haïti 2010	Fr/En
20. Cash and Child Protection	Tdh 2013	Fr/En
21. Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance	Save the children 2012	En
22. Renforcer les systèmes de protection par des mécanismes communautaires	Tdh 2011	Fr/En
23. SPE mapping toolkit	Save the children 2011	Fr/En
24. Tdh Plan stratégique 2011-2015 – section plaidoyer	UNICEF	En
25. Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants	Tdh 2011	Fr/En
26. Sex and age matter	NU 2010	Fr/En
27. Dispositif des familles d'accueil en Haïti	Tdh 2013	Fr/En
28. Politique de protection de l'Enfant	OCHA 2011	En



Impressum.

Responsable publication : Steven Fricaud

Auteur : Sabine Himbert

Editeurs : Pierre Philippe, Sabine Rakotomalala, David Dandrès, Maria Bray, Mirela Shuteriqi, Asmodel Bankole, Vincent Tournecuillert, Marlène Hofstetter.

Mise en page : Angélique Bühlmann, Angel-Grafik
Coordination : Laure Silacci

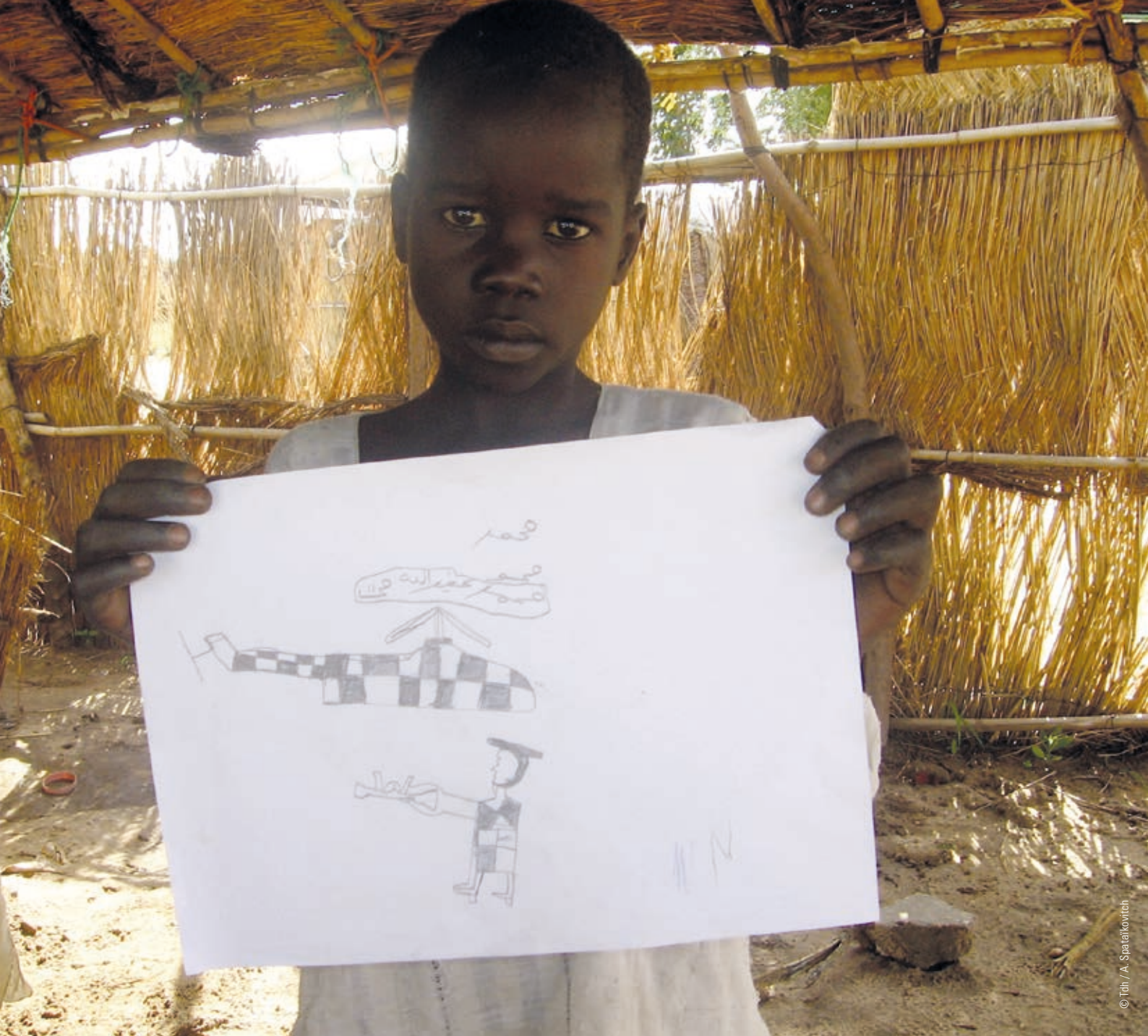
Photos : Les photos publiées ici sont l'oeuvre de photographes professionnels qui se sont engagés pour Terre des hommes de manière bénévole: Florian Cella, Jean-Marie Jolidon, Bernard Marks, Odile Meylan, Alexandre Spataïkovitch. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Impression : BestPrint SA, Lausanne. Imprimé sans chlore sur papier FSC.

Version : Brochure disponible en français et anglais.

Politique thématique développée sur la base du processus de capitalisation des projets de Tdh. Implication de nombreux collaborateurs de Tdh.

© 2014, Terre des hommes – aide à l'enfance



© Tdh / A. Spatakovitch



Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Avenue de Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
T +41 58 611 06 11, F +41 58 611 06 77
info@tdh.ch, CCP: 10-11504-8



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch